

La Vendée : des défis à relever pour maintenir son dynamisme

Insee Dossier Pays de la Loire

n° 15

Juillet 2025



Coordination

Direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire

Directeur de la publication

Arnaud Degorre

Rédaction en chef

Valérie Deroin

Pilotage

Arnaud Fizzala

Blandine Legendre

Amandine Rodrigues

Auteurs

Daniel Belhumeur (Insee)

Adeline Cottin (Insee)

Samuel Deheeger (Insee)

France Duquesnoy (Cariforef)

Arnaud Fizzala (Insee)

Ophélie Kaiser (Insee)

Nathalie Le Guillou (Insee)

Christelle Manceau (Insee)

Samuel Trivière (Insee)

Contributeurs

Christophe Buzzi (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire)

Pierre Gullet (Direction départementale des territoires et de la mer de Vendée)

Karine Genais (Conseil départemental de Vendée)

Matthieu Guilloteau (Conseil départemental de Vendée)

Alain Ollivier (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vendée)

Philippe Rafflegeau (Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire)

Yann Sicamois (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire)

Secrétariat de rédaction

Émilie Macé

Mathilde Paul

Contact presse

bureau-presse-pays-de-loire@insee.fr

Image de couverture

©canva

Mise en page

Luminess

Éditeur

Institut national de la statistique et des études économiques

www.insee.fr

ISSN : 2426-3214

© Insee 2025

Avant-propos

Dans un contexte de transitions majeures – démographique, économique, écologique –, la compréhension fine des réalités territoriales s'impose plus que jamais comme une nécessité. Concilier, à l'échelle de proximité que sont les territoires, les différents impératifs de maîtrise des impacts environnementaux, d'inclusion sociale et de développement économique ne peut s'appuyer que sur une connaissance approfondie des facettes de l'espace concerné. En ce sens, prendre le temps d'un diagnostic complet s'avère un exercice essentiel. L'échelle départementale révèle toute sa pertinence comme maille d'observation autant que d'action : à la fois espace de gestion du quotidien et laboratoire de politiques publiques, elle permet une lecture équilibrée entre enjeux locaux et dynamiques d'ensemble.

La Vendée illustre particulièrement cette double dimension. S'appuyant à la fois sur des polarités urbaines et sur un tissu maillé de petites villes et de bourgs ruraux, le département est structuré par une industrie dynamique, une agriculture encore forte et une économie du littoral portée par le tourisme. Territoire attractif, la Vendée bénéficie d'un faible taux de chômage, de niveaux d'inégalités parmi les plus bas du pays, et d'un entrepreneuriat familial vigoureux, ancré localement.

Pour autant, les défis ne manquent pas : accès au logement et aux soins, déséquilibres territoriaux internes, vieillissement de la population, pression sur les ressources foncières ou encore tensions sur le marché du travail.

Dans un tel contexte, le regard statistique apporte des repères solides pour objectiver les évolutions et éclairer les choix publics. Pourtant, la statistique ne saurait résumer la Vendée à une simple équation. Quelle que soit la profondeur chiffrée de l'analyse, aussi loin que la donnée puisse nous emmener, la Vendée reste un territoire dont les ressorts échappent au déterminisme. Victor Hugo l'écrivait dans *Quatrevingt-treize* : « La Vendée ne peut être complètement expliquée que si la légende complète l'histoire ; il faut l'histoire pour l'ensemble et la légende pour le détail. » Le présent diagnostic, s'il apporte une histoire chiffrée du territoire, gagnera à être lu en s'abreuvant aussi à d'autres sources – récits, témoignages, paroles d'acteurs – pour appréhender la richesse des initiatives et des attachements qui façonnent la Vendée contemporaine, et forgent sa légende vivante.

Pour composer un diagnostic statistique apportant des éclairages pertinents, l'Insee, en partenariat avec la Dreets, a retenu un référentiel de départements permettant de mettre en perspective les singularités vendéennes. Ce diagnostic combine ainsi lecture stylisée, par l'identification de traits saillants, et analyse approfondie à différentes échelles spatiales et temporelles. Il a bénéficié de l'éclairage des acteurs publics locaux, que nous remercions chaleureusement pour leur précieuse contribution.

Ce dossier vise à outiller les décideurs publics et privés afin qu'ils puissent accompagner, avec lucidité et ambition, les transformations à l'œuvre dans le département.

**Le Directeur régional de l'Insee
des Pays de la Loire**
Arnaud Degorre

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités des Pays de la Loire**
Jérôme Giudicelli

Sommaire

Synthèse	5
La Vendée : des défis à relever pour maintenir son dynamisme	
Présentation du département	7
La Vendée : un territoire tissé de petites villes et de bourgs ruraux	
Démographie	9
Dynamisme démographique dû à l'arrivée d'habitants, surtout sur le littoral	
Formation	12
Enseignement privé dominant, formations plus courtes et essor de l'apprentissage	
Économie et emploi	14
Plus forte progression de l'emploi et résistance des activités industrielles	
Déplacements domicile-travail	18
Deux Vendéens sur trois quittent leur commune de résidence pour aller travailler	
Revenus et pauvreté	20
La Vendée, département avec le moins de pauvreté et d'inégalités	
Accès aux équipements	22
Des équipements mieux répartis mais moins nombreux en Vendée	
Tourisme	24
Une population susceptible de doubler en haute-saison touristique	
Logement	26
Un quart de résidences secondaires parmi les logements vendéens	
Environnement	29
Les enjeux environnementaux d'un département attractif	
Sources et définitions	32

La Vendée : des défis à relever pour maintenir son dynamisme

La Vendée se distingue par un maillage territorial fait de petites villes et de bourgs ruraux ► **chapitre Présentation**. Cet équilibre territorial, sans grande métropole, s'associe à de nombreux atouts : un littoral attractif et touristique, une tradition agricole alliée à une filière agroalimentaire bien structurée, et un tissu industriel dense en entreprises de taille intermédiaire. La Vendée est aussi l'un des départements français avec les plus faibles taux de chômage, de pauvreté et d'inégalités.

Toutefois, le département est confronté à plusieurs défis. Sur le littoral, le marché de l'immobilier se caractérise par des prix de vente très élevés et une forte proportion de résidences secondaires : l'accès au logement pour les actifs y est compliqué. Par ailleurs, les contextes socio-économiques diffèrent selon les territoires : le sud-est vendéen révèle une situation plus fragile. Enfin, l'accès aux personnels de santé figure parmi les plus limités de France.

Pour mieux comprendre les spécificités de la Vendée, un référentiel de départements comparables est défini. Il est composé de six départements littoraux, sans grande métropole, et disposant d'un nombre d'habitants de même ordre de grandeur : l'Aude, la Charente-Maritime, les Côtes d'Armor, les Landes, la Manche et le Morbihan. Ce référentiel sert de base aux analyses conduites dans les dix chapitres de ce dossier, offrant un éclairage original, au-delà des classiques comparaisons avec les départements ligériens.

Accompagner le vieillissement de la population

En 2021, 25 % des Vendéens sont âgés de 65 ans ou plus, contre 21 % des habitants des Pays de la Loire ► **chapitre Démographie**. Sous le prisme du référentiel, dans lequel 27 % des habitants ont 65 ans ou plus, la Vendée apparaît légèrement plus jeune qu'on ne la connaît. De plus, 23 % des Vendéens ont moins de 20 ans en 2021, une part plus élevée que dans le référentiel (21 %).

Néanmoins, le vieillissement de la population reste un enjeu majeur pour la Vendée, en particulier sur la façade atlantique. En effet, la plupart des communes littorales comptent, déjà en 2021, au moins deux habitants de 65 ans ou plus pour un habitant de moins de 20 ans. Ce phénomène, engagé depuis

plusieurs années à l'échelle nationale, devrait s'amplifier : si les tendances actuelles se poursuivaient, 39 % des Vendéens auraient 65 ans ou plus en 2070.

Ce vieillissement démographique peut cependant représenter une opportunité. Par leur engagement dans la vie locale et leur rôle de soutien familial, les seniors participent activement à la vitalité du territoire. En parallèle, leurs besoins de services adaptés ouvrent des perspectives d'emploi dans les secteurs concernés.

Développer les services à la personne

En Vendée, en 2019, 20 % des ménages ont recours aux services à la personne (assistance aux personnes âgées ou dépendantes, ménage, jardinage, soutien scolaire, etc.). Dans ce domaine de services offerts, la Vendée est champion de France et devrait rester dans le peloton de tête quelques années encore. En effet, si les tendances actuelles se poursuivaient, cette part de recours aux services à la personne atteindrait 46 % en 2050 dans le département. Par ailleurs, avec l'allongement de l'espérance de vie, les ménages utilisateurs seraient plus âgés et auraient de ce fait un usage plus intensif de ces services.

Les besoins dans les métiers de services à la personne vont ainsi augmenter, en Vendée et ailleurs. Fournir la main-d'œuvre nécessaire à ce développement constituera un véritable défi, d'autant plus que le personnel associé à ces métiers manque déjà localement. Par exemple, en 2025, les aides

à domicile et auxiliaires de vie constituent le deuxième métier avec le plus de projets de recrutements non saisonniers en Vendée. De plus, les employeurs anticipent des difficultés de recrutement pour 90 % de ces projets.

Le secteur des services à la personne n'est pas le seul à connaître de telles difficultés de recrutement : huit métiers sur dix sont considérés en très forte tension au sein du département ► **chapitre Économie et emploi**. Or le nombre d'actifs ne devrait que varier modérément d'ici 2050, tandis que la population vendéenne continuerait de croître.

Améliorer l'accès aux soins

L'accès aux professionnels de santé en Vendée figure parmi les plus réduits de France. En 2023, avec 86 infirmiers à temps plein pour 10 000 habitants, contre 151 dans le référentiel, l'accès aux infirmiers (hors hôpital) est plus difficile en Vendée ► **chapitre Accès aux équipements**. Avec 3,0 consultations par an et par habitant contre 3,8 dans le référentiel, l'accès aux médecins généralistes est lui aussi plus restreint. L'est du département est particulièrement concerné.

Trouver des solutions permettant d'améliorer l'accès aux soins de ville est un autre défi de taille pour le département, particulièrement du fait que les besoins seront croissants avec le vieillissement de la population. Pour autant, certaines initiatives sont déjà mises en place, comme les chartes d'hébergements territoriaux. Ce dispositif propose des

► Indicateurs économiques – Comparaison entre la Vendée et le référentiel

Indicateur	Vendée	Référentiel	Pays de la Loire
Évolution de la population entre 1962 et 2022 (en %)	73	35	58
Nombre de seniors (âgés de 65 ans ou plus), rapporté au nombre de jeunes (moins de 20 ans) en 2021 (indice pour 100 jeunes)	112	125	86
Part des maisons dans le nombre total de logements en 2021 (en %)	84	76	71
Prix médian dans l'ancien en 2022 (euros/m²)	2 500	2 260	2 460
Part de logements sociaux en 2023 (en %)	8	11	14
Part de résidences secondaires et logements occasionnels en 2021 (en %)	24	19	11
Part des emplois dans l'industrie en 2022 (en %)	20	13	16
Part des emplois dans le tertiaire marchand en 2022 (en %)	43	42	47
Taux de chômage T4 2024 (en %)	5,3	6,9	5,9
Taux de pauvreté en 2021 (en %)	9,1	12,7	11,0
Part des actifs en emploi, hors travail à domicile, utilisant la voiture pour se rendre au travail en 2020 (en %)	90	88	83
Accessibilité potentielle localisée (APL) aux infirmiers (en ETP pour 10 000 habitants) en 2023	86	151	85
Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes (en consultations par habitant) en 2023	3,0	3,8	3,5

Source : Insee, à partir de sources diverses détaillées pour chaque indicateur dans les chapitres dédiés.

logements aux internes en médecine venus effectuer leur stage dans le département : l'objectif vise à leur donner envie de s'installer durablement sur le territoire. D'autres initiatives, comme la mise en place de maisons de santé pluriprofessionnelles, peuvent permettre d'attirer les professionnels de santé.

Favoriser l'installation des jeunes et des familles

Renforcer l'attractivité de la Vendée auprès des jeunes et des familles pourrait permettre de réduire les déséquilibres intergénérationnels à venir. Plusieurs leviers sont mobilisables : proposer un logement à un coût abordable et adapté ; offrir des services de qualité (crèches, écoles) ; stimuler la vie culturelle, etc.

La formation en alternance, déjà bien développée dans le département, facilite l'insertion professionnelle locale des jeunes formés sur place ► **chapitre Formation**. Ce dispositif s'étend de plus en plus aux diplômés du supérieur. Il pourrait permettre, à terme, d'attirer davantage de futurs cadres, actuellement moins nombreux que dans le référentiel, et ainsi contribuer à diversifier les profils et les opportunités d'emploi dans le département. La formation en alternance favorise aussi l'adéquation locale entre le niveau de qualification de la main-d'œuvre et les besoins du système productif.

En lien avec le caractère rural du département, les transports en commun sont peu développés en Vendée. Même pour des trajets courts, la voiture est de loin le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail ► **chapitre Déplacements domicile-travail**. Des actions pourraient être envisagées pour renforcer l'attractivité du département : développer de nouvelles lignes de transports en commun, augmenter la fréquence des lignes existantes, et mettre en place d'autres alternatives telles que le covoiturage, l'installation de voies cyclables sécurisées ou les aides à l'acquisition d'un vélo électrique. Ces moyens de transport pourraient également favoriser l'insertion professionnelle de personnes précaires, pour lesquelles les coûts liés à la mobilité peuvent être des obstacles à l'emploi.

Maintenir le modèle économique vendéen

Le tissu économique vendéen se distingue par une forte implantation d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et une moindre représentation des grandes entreprises. En 2022, 37 % des salariés vendéens travaillent dans une ETI, contre 26 % dans le référentiel. À l'inverse, seuls 17 % sont employés par une grande entreprise, contre 27 % dans le référentiel.

Les entreprises vendéennes, souvent issues d'un entrepreneuriat familial, sont particulièrement nombreuses à disposer à la fois de leur centre de décision et de plusieurs établissements au sein même du département. Cette configuration confère à la Vendée un certain degré d'autonomie : seuls 32 % des salariés travaillent pour une entreprise dont le siège est situé hors du département, contre 41 % dans le référentiel. Dans un contexte géopolitique incertain – conflits en Ukraine et au Proche-Orient, tensions commerciales mondiales – cette relative autonomie économique constitue un atout pour la Vendée.

L'industrie est particulièrement développée en Vendée, dans des secteurs variés comme le textile, la fabrication d'équipements, la métallurgie, l'agroalimentaire ou encore la construction de bateaux. Elle représente ainsi 27 % de la richesse dégagée du département en 2022, contre 18 % pour le référentiel. L'agriculture occupe 71 % des sols vendéens en 2021. La Vendée reste un département agricole, même si les emplois dans ce secteur diminuent de moitié en 30 ans. La pêche, et plus largement la filière des produits de la mer, crée de la richesse et de l'emploi sur le littoral. Le tourisme constitue un autre pilier de l'économie vendéenne et contribue à l'attractivité comme à l'identité du territoire. Il représente 18 000 emplois ► **chapitre Tourisme**. L'offre se concentre sur le littoral et autour du Puy du Fou. Un pic de fréquentation a lieu tous les quatre ans lors du Vendée Globe.

Accompagner une transition écologique adaptée aux dynamiques vendéennes

Dans un contexte de croissance démographique et économique, respecter les objectifs du zéro artificialisation nette (ZAN) fixés par la loi Climat et résilience constitue un défi de taille pour la Vendée. Si, entre 2012 et 2021, le rythme de consommation d'espace ralentit plus nettement que dans le référentiel ► **chapitre Environnement**, les projections de besoins en logements restent conséquentes. Pour répondre à ces besoins tout en limitant le recours aux constructions neuves, consommatrices d'espace, les acteurs publics peuvent, par exemple, proposer des solutions visant à encourager la transformation de résidences secondaires en résidences principales sur le littoral, ou la remobilisation du parc vacant à l'intérieur des terres. Par ailleurs, la réponse à ce besoin en logements, en particulier sur les zones proches du littoral, doit être mis en perspective avec les risques d'inondation et de submersion et l'évolution constatée du trait de côte.

Dans un département susceptible de doubler sa population en haute saison, la gestion des déchets figure parmi les autres

défis environnementaux. Sur ce sujet, les communes de Vendée sont nombreuses à appliquer une tarification incitative : 59 % de la population vendéenne est concernée par cette tarification (contre 6 % dans le référentiel), plaçant le département en troisième position de France. Les effets se mesurent notamment par la part d'ordures ménagères résiduelles la plus faible des Pays de la Loire, même si le département continue à produire dans la région le plus de déchets ménagers par habitant et par an du fait de son attractivité touristique.

Concilier agriculture et préservation de l'environnement constitue aussi un enjeu majeur, notamment en matière de consommation et qualité de l'eau, de biodiversité, et d'artificialisation des sols. Par ailleurs, la Vendée se classe au premier rang national pour la production de viande bovine. Elle se distingue également par une production avicole reposant notamment sur de grands élevages, structurellement plus vulnérables aux épisodes de grippe aviaire. Avec le changement climatique, ces épidémies risquent de devenir plus fréquentes. De plus, les comportements alimentaires pourraient évoluer vers une moindre consommation de viande. Ainsi, la pérennité de certaines pratiques et choix agricoles seront probablement à instruire dans le département.

Réduire les inégalités entre territoires

La Vendée est le département le moins pauvre et le moins inégalitaire de France mais elle présente tout de même des déséquilibres internes. Ainsi, les intercommunalités du sud-est affichent les taux de pauvreté les plus élevés de Vendée et les niveaux de vie les plus faibles ► **chapitre Revenus et pauvreté**. Les écarts de prix de l'immobilier illustrent ces contrastes, avec des tarifs médians au mètre carré au minimum deux fois plus élevés sur la façade atlantique que dans le pays de Fontenay ► **chapitre Logement**. Enfin, les équipements sont nombreux et accessibles sur le littoral, en lien avec la présence de touristes l'été, mais peuvent manquer dans certaines zones rurales du sud-est : dans une quinzaine de communes, 100 % de la population est considérée éloignée des équipements de proximité (boulangerie, restaurant, médecin omnipratricien, banque, etc.).

Au-delà des inégalités territoriales, un autre enjeu émerge : celui de créer des conditions d'accueil pour toutes les populations, y compris les moins favorisées. Or La Roche-sur-Yon est la seule commune vendéenne à respecter le quota de logements sociaux auquel elle est soumise par la loi Solidarité et renouvellement urbain. ●

Arnaud Fizzala (Insee)

Présentation du département

La Vendée : un territoire tissé de petites villes et de bourgs ruraux

La Vendée se compose de nombreuses petites villes et bourgs ruraux. Elle s'organise autour de plusieurs pôles d'emploi de tailles diverses, dont les trois plus grands sont La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne et Les Herbiers. Les terres agricoles couvrent davantage les sols du territoire, tandis que les terres naturelles sont moins représentées. Les Vendéens bénéficient d'un réseau routier solide reliant les différents pôles, et partiellement doublé d'un réseau ferroviaire dont la fréquentation s'accroît.

Fondée sur l'ancienne province du Bas-Poitou, la Vendée occupe une position stratégique entre la façade atlantique et l'intérieur des terres. Ouverte sur l'océan Atlantique à l'ouest, elle bénéficie d'un littoral attractif et dynamique, marqué par ses stations balnéaires et ses îles emblématiques.

Au nord, la Vendée partage ses frontières avec la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, à l'est avec les Deux-Sèvres et au sud avec la Charente-Maritime, reliant ainsi la région Pays de la Loire à la Nouvelle-Aquitaine. La Vendée se distingue par un riche patrimoine historique marqué, entre autres, par les guerres de Vendée. Son identité est aussi caractérisée par le site touristique du Puy du Fou, par la mer et ses activités (balnéaires et pour la pêche), ainsi que par une tradition industrielle et agricole.

En 2022, la Vendée compte 706 000 habitants, soit le 34^e rang des départements français. Sa densité de population est supérieure à celle du référentiel (104 habitants/km², contre 80) et sa surface (6 720 km²) se répartit en 255 communes ► **encadré 1**.

De nombreuses petites villes et bourgs ruraux

Parmi les 17 communes urbaines de la Vendée, 16 sont des petites villes, d'après la définition de la **grille de densité** européenne. Ainsi, 28 % des Vendéens vivent dans une petite ville, contre 8 % dans le référentiel. Ce maillage en petites villes est typique de la Vendée, et explique en partie certains records vendéens, comme la plus forte part française de ménages possédant au moins une voiture ► **chapitre Déplacements domicile-travail** et la troisième place pour l'habitat en maison ► **chapitre Logement**.

La Roche-sur-Yon, préfecture de Vendée, est le seul centre urbain intermédiaire, avec 54 700 habitants en 2022 ► **figure 1**. Les Sables-d'Olonne est la deuxième commune la plus peuplée avec 48 700 habitants ; puis vient Challans, avec 22 900 habitants. Aucun grand centre urbain n'est présent en Vendée : les plus proches sont Nantes au nord et La Rochelle au sud. Au total, seuls 8 % des Vendéens vivent dans un grand centre urbain ou un centre urbain intermédiaire, contre

22 % des habitants des départements du référentiel. L'urbain vendéen est ainsi moins dense que l'urbain du référentiel.

Les 238 communes restantes sont rurales. En apparence, la part de la population vendéenne vivant dans une commune rurale est proche de celle du référentiel (respectivement 65 % et 61 %). Cependant, en Vendée, ce sont plus souvent des bourgs ruraux (49 %, contre 26 %). À l'inverse, le référentiel compte davantage de rural à habitat dispersé ou très dispersé ► **figure 2**. Ainsi, le rural vendéen est plus dense que le rural du référentiel.

La moitié des Vendéens sous l'influence de La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne ou Les Herbiers

L'espace vendéen s'organise autour de plusieurs pôles d'emploi, de tailles diverses ► **figure 3**. Les trois plus grands sont La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne et Les Herbiers. Ils rayonnent chacun sur une **aire d'attraction des villes** (AAV) comprenant entre 50 000 et 200 000 habitants.

► Encadré 1 - Le référentiel de comparaison

Pour mener les analyses sur des territoires équivalents à celui de la Vendée, un référentiel de comparaison est constitué. Il est composé de six départements, sélectionnés avec les critères suivants :

- population comprise entre 350 000 et 900 000 habitants (Vendée : 700 000 habitants) ;
- part inférieure à 15 % de la population résidant dans un pôle d'une aire d'attraction des villes de 200 000 habitants ou plus (Vendée : 0 %) ;
- part supérieure à 10 % de la population vivant dans une commune du littoral (Vendée : 20 %).

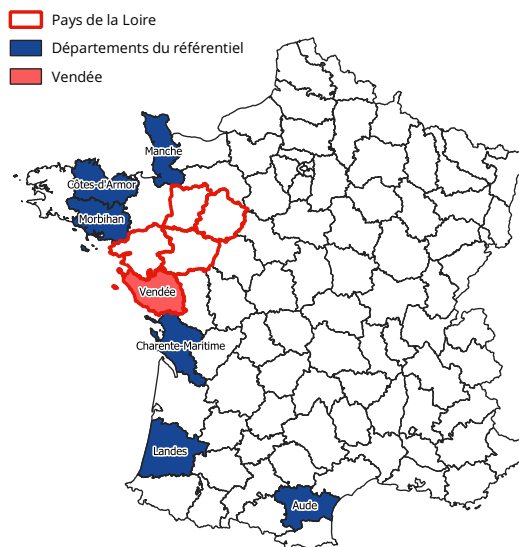
Ce référentiel regroupe ainsi les départements suivants :

- Aude (région Occitanie) ;
- Charente-Maritime (région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Côtes d'Armor (région Bretagne) ;
- Landes (région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Manche (région Normandie) ;
- Morbihan (région Bretagne).

Comparer la Vendée à un groupe de départements similaires permet de mieux identifier ses spécificités, en neutralisant des effets de structure qui se rapporteraient essentiellement à sa taille ou à l'absence de métropole.

La Vendée est aussi ponctuellement comparée aux Pays de la Loire, afin de fournir des éléments de cadrage locaux.

► Départements composant le référentiel de comparaison



© IGN - Insee 2025

Ensemble, ces trois AAV concentrent la moitié des Vendéens. Dans le référentiel, 30 % des habitants vivent dans des AAV de 50 000 à 200 000 habitants, et 26 % dans des AAV de plus de 200 000 habitants, absentes en Vendée.

En lien avec le maillage du département en petites villes, la part de population dans des AAV de moins de 50 000 habitants est plus élevée en Vendée (39 %, contre 26 %) et la part de population hors AAV est plus faible (11 %, contre 17 %).

Davantage de surfaces agricoles et moins de surfaces naturelles

Le paysage vendéen est largement façonné par l'agriculture : en 2020, les terres agricoles occupent 71 % de la surface du département, contre 52 % dans le référentiel. En contrepartie, les surfaces naturelles sont moins présentes (16 %, contre 38 %). Les surfaces artificialisées sont, quant à elles, légèrement plus répandues (13 %, contre 10 %).

Parmi les sols naturels, les zones d'eau occupent une place importante (18 % des surfaces naturelles, contre 5 % dans le référentiel), en lien avec les deux marais présents en Vendée.

Au sud, le Marais poitevin s'étend sur 112 000 hectares à cheval sur trois départements – la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. La partie la plus touristique, surnommée la « Venise Verte », s'étend en Vendée.

Au nord, le Marais breton vendéen, également appelé « Marô » en patois maraîchin, constitue une vaste zone humide de 45 000 hectares, aux confins de la Loire-Atlantique.

Un réseau routier solide

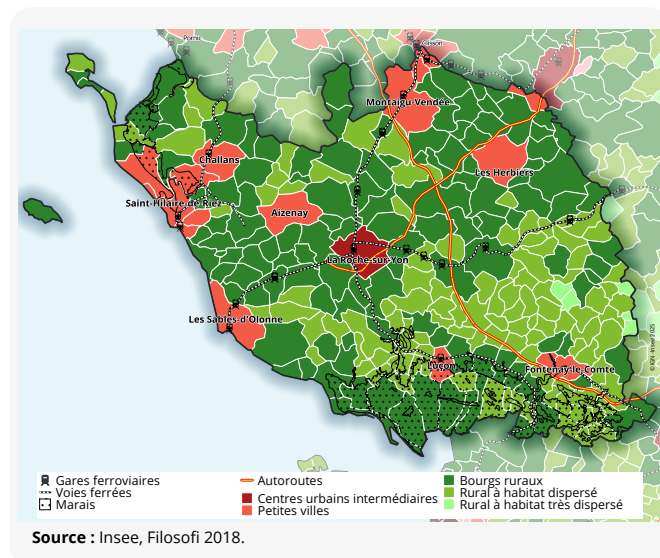
La Vendée bénéficie d'un maillage routier long de 18 000 km. Chaque km² du territoire comprend ainsi 2,7 km de route en moyenne, contre 2,3 dans le référentiel. Ce réseau dense relie les différents pôles et facilite l'usage de la voiture : en 2021, neuf actifs vendéens sur dix se déplacent en voiture pour aller travailler,

comme dans le référentiel ► **chapitre Déplacements domicile-travail.**

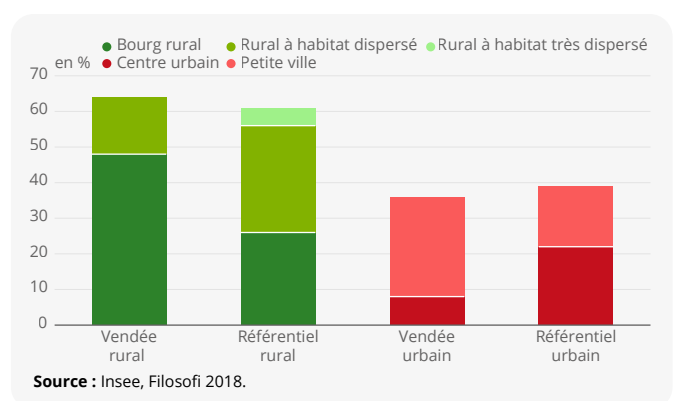
En complément des routes, le train est de plus en plus utilisé. En 2023, plus de 3 millions de voyageurs ont fréquenté les gares vendéennes, soit une hausse de 52 % par rapport à 2015, légèrement moins prononcée que dans le référentiel (58 %). La fréquentation se développe particulièrement depuis 2020. La Roche-sur-Yon est la gare la plus fréquentée, dépassant le million de voyageurs en 2023. Au total, en 2023, 17 gares offrent des arrêts dans des communes de Vendée. Le réseau ferré vendéen est organisé en étoile autour de La Roche-sur-Yon, à l'exception du nord-ouest de la Vendée, relié à Nantes mais pas à La Roche. Pour autant, l'accès au train reste limité dans certains territoires : en 2021, 8 % des Vendéens résident à plus de 30 minutes en voiture d'une gare, une proportion équivalente au référentiel. ●

Arnaud Fizzala (Insee)

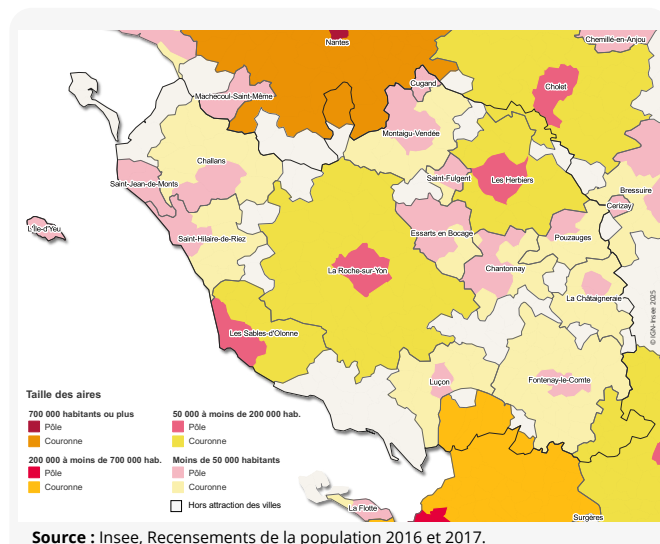
► 1. Grille communale de densité de la Vendée



► 2. Répartition de la population selon la grille communale de densité



► 3. Aires d'attraction des villes en Vendée



► Encadré 2 – Les îles de Vendée

L'île de Noirmoutier est la plus grande des îles vendéennes, avec une surface d'environ 50 km². Elle est ainsi trois fois plus grande que l'île de Groix, située dans le Morbihan, mais environ trois fois plus petite que l'île d'Oléron, située en Charente-Maritime. L'« île aux mimosas » se découpe en quatre communes – Barbâtre, La Guérinière, L'Épine et Noirmoutier-en-Île – composant la communauté de communes de l'île de Noirmoutier. Elle est accessible par le pont ou par le passage du Gois à marée basse.

L'île-d'Yeu a une surface deux fois moins que celle de Noirmoutier. Elle se compose d'une unique commune : L'île-d'Yeu, et n'appartient à aucune intercommunalité. Néanmoins, dans ce dossier, elle est parfois analysée comme une intercommunalité (sauf quand le respect du secret statistique ne l'autorise pas). Plus éloignée du continent, L'île-d'Yeu n'est accessible que par bateau ou avion.

Enfin, la petite île du Pilier, située à quelques kilomètres au nord-ouest de la pointe nord de l'île de Noirmoutier, mesure 4 hectares et n'est pas habitée. Elle constitue une réserve naturelle où nidifie notamment l'eider à duvet, canard marin listé dans les espèces menacées en France et en Europe par l'union internationale pour la conservation de la nature.

► Pour en savoir plus

- **Bauer P., Pétilion X.**, « Les aires d'attraction des villes s'étendent peu mais se densifient », Insee Flash Pays de la Loire n° 133, décembre 2022.
- **Chesnel H., Vahé M.**, « Atlas des zonages des Pays de la Loire », Insee Dossier Pays de la Loire n° 6, novembre 2020.

Dynamisme démographique dû à l'arrivée d'habitants, surtout sur le littoral

La démographie de la Vendée est très dynamique, du fait des arrivées d'habitants dans le département. L'attractivité est accentuée sur le littoral. La population départementale devrait poursuivre sa croissance jusqu'en 2050-2060. Les personnes de 65 ans ou plus, particulièrement nombreuses sur le littoral, devraient représenter deux Vendéens sur cinq en 2070. Le département attire fortement les Franciliens. Les jeunes sont en revanche plus nombreux à quitter le département qu'à s'y installer, aux âges des études supérieures.

Comprendre l'évolution démographique d'un territoire est essentiel pour anticiper et accompagner les dynamiques locales. Pour préparer l'accueil de nouvelles populations, accompagner les enjeux liés au vieillissement et adapter l'offre de services du département, les pouvoirs publics de la Vendée ont besoin de connaître la croissance de la population et ses moteurs, ainsi que l'évolution de sa composition.

La population vendéenne croît deux fois plus vite que le référentiel

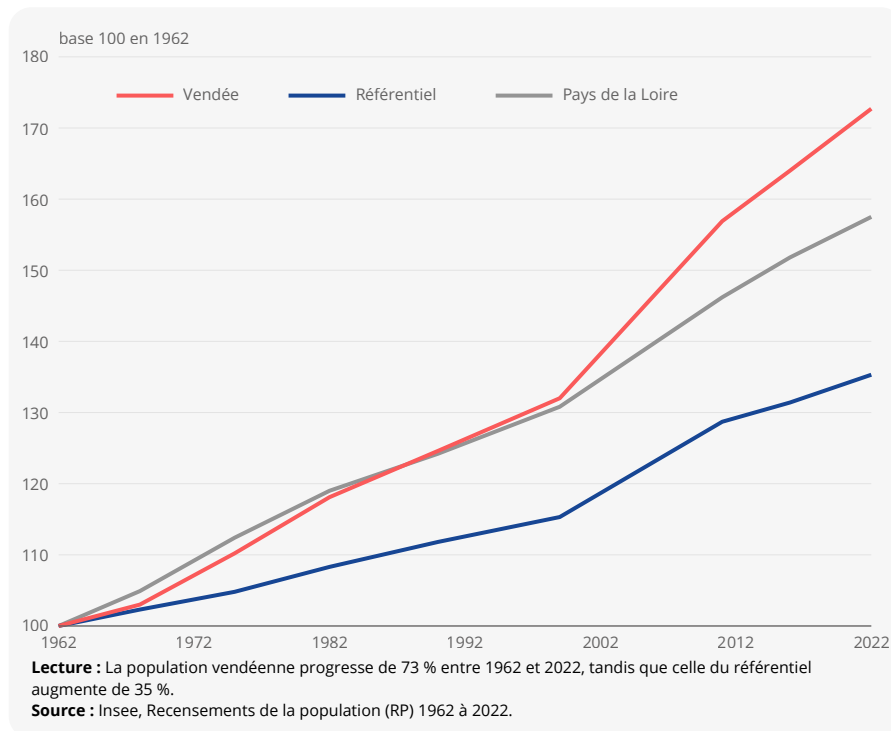
En 2022, 706 000 habitants résident en Vendée. En 60 ans, la population a augmenté de 73 %, soit deux fois plus vite que dans le référentiel (35 %) ► **figure 1**. Sur la période récente, entre 2016 et 2022, le département se place au 9^e rang des départements de métropole avec une croissance de 0,87 % par an. En Vendée comme dans le référentiel, le **solde apparent des entrées et sorties**, à savoir l'écart entre les arrivées dans le département et les départs, explique la totalité de cette croissance. Le **solde naturel**, différence entre les naissances et les décès, joue négativement depuis 2015 : le nombre des décès dépasse celui des naissances.

Sur le littoral, la population augmente davantage

Entre 2016 et 2022, le littoral est là où le nombre d'habitants augmente le plus. Le record départemental est détenu par la communauté d'agglomération des Sables d'Olonne : +2,0 % par an ► **figure 2**. Le dynamisme démographique des intercommunalités littorales d'Océan Marais de Monts, du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, des Sables d'Olonne Agglomération et de Vendée Grand Littoral est uniquement dû à l'installation de nouveaux arrivants, leur solde naturel étant négatif.

Dans les intercommunalités du centre et du nord de la Vendée, la croissance de la population est plus modérée mais

► 1. Évolution de la population depuis 1962



reste soutenue : elle varie de +0,4 % dans la communauté de communes (CC) du Pays de Mortagne à +1,5 % dans celle du Pays des Achards. Dans ces territoires, non seulement les emménagements sont plus nombreux que les déménagements, mais les naissances sont également plus nombreuses que les décès.

La population est stable dans quatre intercommunalités du sud-est du département : les CC de Vendée, Sèvre, Autise, du Pays de la Châtaigneraie, de Sud Vendée Littoral, et du Pays de Fontenay-Vendée. Les emménagements sont légèrement plus nombreux que les déménagements, mais ils sont contrebalancés par les décès, légèrement plus nombreux que les naissances.

Noirmoutier est la seule intercommunalité où la population diminue (-0,3 %). Le Pays de Pouzauges est la seule avec davantage de départs que d'arrivées.

Le pic vendéen de population serait atteint entre 2050 et 2060

Si les tendances démographiques se poursuivaient, la population vendéenne devrait continuer de croître jusqu'à atteindre un pic de 764 000 habitants en 2056. Dans le référentiel, ce pic arriverait plus précocement (en 2047). Le nombre d'habitants vendéens resterait ensuite quasiment stable pour s'établir autour de 762 000 habitants en 2070 (horizon des projections démographiques actuelles).

L'essoufflement de la croissance de la population en Vendée serait principalement dû à la dégradation du solde naturel. En 2018, année de départ du calcul des projections, le déficit des naissances sur les décès conduit le département à perdre 1 700 habitants. Ce déficit se creuserait jusqu'à atteindre 6 500 en 2070, horizon des projections. Le solde naturel viendrait alors contrebalancer les effets du solde

apparent des entrées et sorties, qui apporterait au département entre 6 000 et 7 000 habitants supplémentaires chaque année entre 2018 et 2070.

Les projections démographiques reposent sur des hypothèses qui constituent des scénarios de **projections de population**. Selon le scénario « population haute », la Vendée gagnerait 180 000 habitants entre 2021 et 2070, trois fois plus que selon le scénario central. Selon le scénario « population basse », la Vendée perdrait 30 000 habitants sur la période.

Un vieillissement très localisé sur le littoral

En 2021, l'indice de vieillissement, qui rapporte la population des personnes âgées de 65 ans ou plus – les seniors – à celle des moins de 20 ans – les jeunes –, est de 112 en Vendée. Cela signifie qu'il y a 112 seniors pour 100 jeunes. Néanmoins, la répartition de ces classes d'âge n'est pas uniforme sur l'ensemble du département

► **figure 3.**

Dans la quasi-totalité des communes littorales, les seniors sont au moins deux fois plus nombreux que les jeunes. L'indice de vieillissement y est supérieur à 200, sauf à Triaise (146), Puyravault (135) et Champagné-les-Marais (130). Ces trois communes présentent des façades maritimes restreintes et leurs bourgs s'étendent majoritairement dans les terres.

Dans certaines communes, les seniors sont au minimum quatre fois plus nombreux que les jeunes : Longeville-sur-Mer (405), Saint-Vincent-sur-Jard (446), La Tranche-sur-Mer (450), L'Aiguillon-la-Presqu'île (565) et Jard-sur-Mer (947).

► Encadré – Peu de personnes seules en Vendée

Si la Vendée est un département où vivent davantage de personnes âgées, c'est aussi l'un des départements avec le moins de personnes vivant seules : en 2020, 15 % des habitants (la part la plus faible de France), contre 18 % dans le référentiel. Ce résultat se vérifie quel que soit l'âge : 27 % des Vendéens de 65 ans ou plus vivent seuls en Vendée, contre 31 % dans le référentiel ; et 11 % des moins de 65 ans, contre 13 % dans le référentiel.

Cette particularité vendéenne subsiste également quelle que soit la catégorie sociale.

La Vendée est par ailleurs le département avec la plus faible part de familles monoparentales de France : 10 % contre 16 % en moyenne nationale.

À l'inverse, dans le centre et le nord du département, les jeunes sont plus nombreux que les seniors : l'indice de vieillissement est inférieur à 100 dans toutes les communes, et même inférieur à l'indice régional moyen (86) dans la majorité d'entre elles.

Dans les communes du sud-est, la situation est contrastée : l'indice de vieillissement s'étale de 76 à Xanton-Chassenon à 223 à Maillezaïs.

Si la Vendée est le département le plus âgé des Pays de la Loire, il l'est relativement moins que le référentiel (indice de 125). Cet écart est lié à la fois à une part de seniors plus faible (25 % en Vendée contre 27 % dans le référentiel) et à une part de jeunes plus élevée (23 % contre 21 %).

En 2070, deux Vendéens sur cinq auraient 65 ans ou plus

En Vendée, comme dans le reste de la France, le vieillissement devrait s'accroître. En effet, si les tendances démographiques se poursuivaient (scénario central), la part des Vendéens âgés de 65 ans ou plus devrait augmenter pour atteindre 39 % en 2070, tandis que la part des Vendéens de moins de 20 ans devrait diminuer jusqu'à

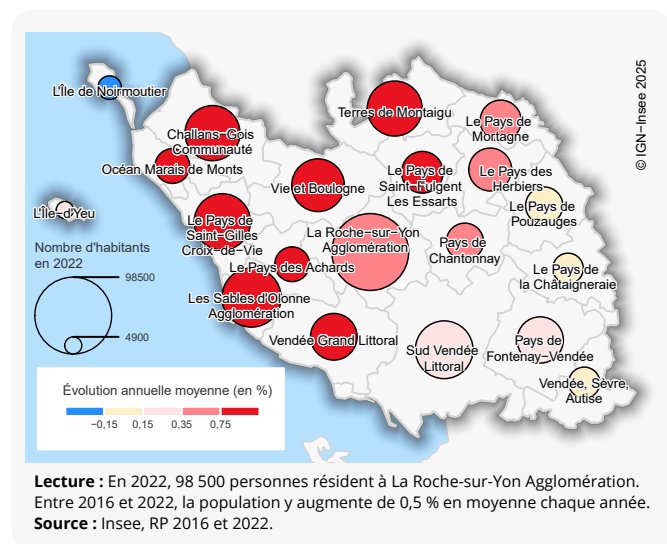
17 % en 2070. L'indice de vieillissement en Vendée continuerait ainsi à augmenter. Après avoir franchi la barre de 100 en 2019, année où le nombre de personnes de 65 ans ou plus a dépassé pour la première fois celui des moins de 20 ans, il devrait dépasser le seuil de 200 en 2047. À l'horizon 2070, la Vendée devrait compter 234 seniors pour 100 jeunes. L'âge moyen des Vendéens serait alors de 52 ans, contre 44 ans en 2021.

Au final, en 2070, les seniors vendéens seraient 119 000 de plus qu'en 2021. Dans ce contexte, le développement des services à la personne et l'accès aux soins de premier recours sont des enjeux forts ► **chapitre Accés aux équipements.** Dans le même temps, les jeunes seraient 32 000 en moins ► **figure 4.**

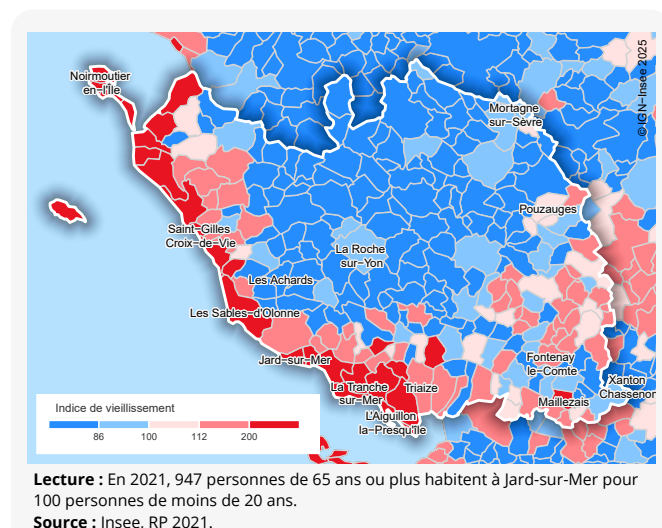
Le vieillissement de la population ralentirait à partir de 2040, date à laquelle le nombre de jeunes se stabiliserait d'après le scénario central.

Quant aux habitants de 20 à 64 ans, ils seraient 17 000 en moins en 2070. Cependant, en intégrant les augmentations récentes du taux d'activité, liées au développement de l'apprentissage et aux dernières réformes des retraites, le nombre de personnes actives ne

► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2016 et 2022 par intercommunalité en Vendée



► 3. Indice de vieillissement par commune en 2021 en Vendée



devrait que modérément diminuer (303 000 personnes en 2070, contre 308 000 en 2021) [Bauer, 2024].

Cinq fois plus de Franciliens déménagent en Vendée que l'inverse

Les départements franciliens tiennent un rôle particulier dans les flux migratoires vendéens : en 2021, 4 350 néo-Vendéens sont originaires d'Île-de-France, tandis que seules 850 personnes font le chemin inverse ► **figure 5**.

Les arrivants franciliens sont plus âgés : 43 % ont 55 ans ou plus (contre 29 % pour l'ensemble des arrivants, toutes provenances confondues). Ainsi, le département est la troisième destination de déménagement des Franciliens âgés de 55 à 69 ans, derrière la Charente-Maritime et le Morbihan.

Les Franciliens de 60 ans ou plus sont particulièrement attirés par Les Sables-d'Olonne, troisième commune en nombre d'arrivants de ces Franciliens de cette tranche d'âge, derrière Nice et Marseille.

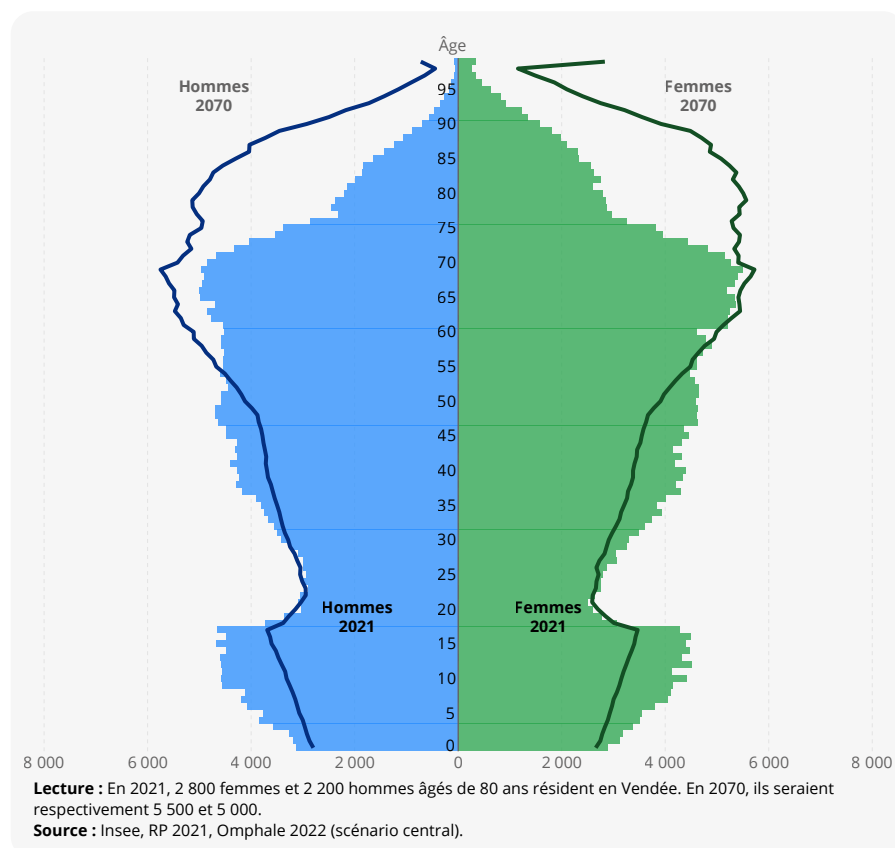
Au total en Vendée, le solde entre les arrivées et les départs s'établit à 7 700 arrivées nettes en 2021, plus qu'en 2015 (+4 600). L'Île-de-France participe pour 46 % de ce solde, un peu moins que pour le référentiel (50 %). Cette part est cependant en baisse (54 % en 2015 en Vendée et 57 % dans le référentiel).

En ce qui concerne les volumes, les quatre départements voisins de la Vendée, c'est-à-dire la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime, concentrent les principaux flux. En 2021, 8 000 nouveaux Vendéens viennent de ces départements, tandis que 7 200 anciens Vendéens s'y sont installés. Le solde avec chacun de ces départements est légèrement favorable à la Vendée, mais sans commune mesure avec les départements d'Île-de-France.

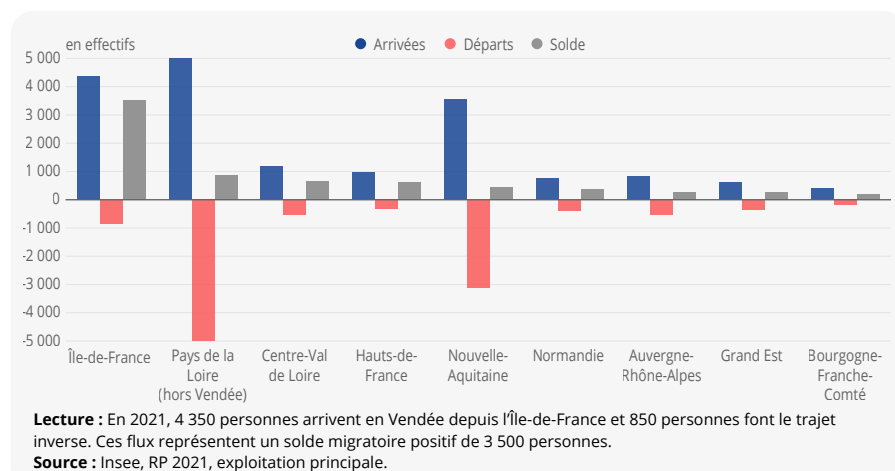
Des départs aux âges des études supérieures

C'est aux âges des études supérieures que les Vendéens quittent le plus le département. Parmi les personnes âgées de 18 à 24 ans, les départs sont supérieurs aux arrivées : en 2021, le solde correspond à la perte de 1 400 jeunes, soit 3 % de cette classe d'âge, comme dans le référentiel. L'absence de grand pôle universitaire en Vendée explique en partie cette situation ► **chapitre Formation**. En effet, parmi les jeunes qui quittent le département, un sur deux poursuit des études (principalement des femmes : 55 %). Toutes les intercommunalités de Vendée présentent

► 4. Pyramide des âges des habitants de la Vendée en 2021 et 2070 selon le scénario central



► 5. Principaux flux migratoires entre la Vendée et les régions en 2021



des soldes négatifs à ces âges, à l'exception de l'agglomération yonnaise qui propose aux jeunes Vendéens la plus large offre de formations du département.

En dehors des jeunes de ces âges-là, la Vendée accueille plus de nouveaux habitants qu'elle n'en perd. Les personnes âgées de 55 ans ou plus représentent 52 % du solde des migrations résidentielles dans le département. L'écart entre les nombres d'arrivées et de partants de cette tranche d'âge est particulièrement prononcé sur le littoral. ●

Daniel Belhumeur (Insee)

► Pour en savoir plus

- Fizzala A., Trivière S., « L'augmentation de population freinée par un solde naturel négatif », Insee Flash Pays de la Loire n° 153, avril 2025.
- Barré M., Lalande E., « Populations ligériennes 2022 : un dynamisme plus soutenu qu'au niveau national », Insee Analyses Pays de la Loire n° 138, décembre 2024.
- Bauer P., Belhumeur D., « D'ici 2050, 144 000 actifs en plus, portés par les arrivées en Loire-Atlantique », Insee Flash Pays de la Loire n° 150, décembre 2024.
- Barre M., « À l'horizon 2070, une croissance de la population régionale malgré un ralentissement de la dynamique », Insee Flash Pays de la Loire n° 131, octobre 2022.

Enseignement privé dominant, formations plus courtes et essor de l'apprentissage

En Vendée, l'offre de formation dans l'enseignement supérieur rassemble 8 600 étudiants, dont trois sur quatre dans l'agglomération yonnaise. L'enseignement privé est prédominant. Les étudiants s'inscrivent plus fréquemment dans les sections de technicien supérieur et moins fréquemment à l'université que dans le référentiel. Les filières sont inégalement attractives. Les étudiants poursuivant à l'université quittent davantage le département. La part des apprentis dans le second cycle de l'enseignement secondaire professionnel est la plus élevée des départements ligériens. De plus, l'essor de l'apprentissage, à la faveur de la réforme de 2018, profite plus particulièrement à l'enseignement supérieur. En toute complémentarité, la formation professionnelle continue permet de répondre aux besoins des territoires.

Les établissements privés, très répandus en Vendée

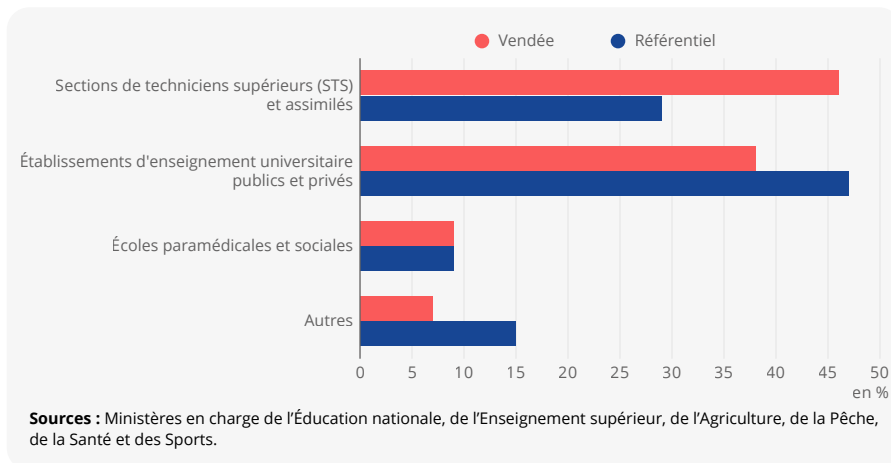
En Vendée, l'offre de formation dans le supérieur repose fortement sur l'enseignement privé : il accueille 60 % des étudiants. La situation est inverse dans le référentiel, où 30 % des étudiants sont inscrits dans le privé. Le secteur privé est surreprésenté en Vendée, quelle que soit la formation suivie : 100 % des inscrits en formation d'ingénieur (contre 88 % dans le référentiel), 70 % dans les sections de technicien supérieur – STS – (contre 50 %), 50 % à l'université (contre 6 %), et 23 % en école paramédicale ou sociale (contre 13 %).

À la rentrée 2022, 8 600 étudiants sont inscrits dans un établissement situé en Vendée, dans la voie scolaire ou en apprentissage. Neuf étudiants sur dix sont inscrits en 1^{re}, 2^e ou 3^e année après le Baccalauréat (Bac).

Le maillage territorial fin des établissements proposant des STS permet d'accéder aux formations de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du département. Néanmoins, les trois quarts des étudiants sont inscrits dans des établissements situés à La Roche-sur-Yon, où sont établies des antennes de l'université de Nantes (UFR, IUT), l'Institut catholique de Vendée (ICES), des écoles privées, et un Institut de formation aux professions de santé (IFPS).

Les étudiants vendéens fréquentent plus souvent les STS que dans le référentiel (46 % contre 29 %). À l'inverse, seuls 38 % des étudiants vendéens sont inscrits dans un établissement universitaire, public ou privé, tandis que ce type d'établissement accueille 47 % des étudiants dans le référentiel ► **figure 1**.

► 1. Répartition des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2022



Quatre filières rassemblent la moitié des inscrits vendéens dans le supérieur : celle du commerce et de la vente, celle de l'administration, de la gestion et du management d'entreprise, celle de la santé, de l'action sociale et de l'aide à la personne, et celle du droit.

Selon la filière, le nombre de vœux par place est variable

Que cela soit à l'IUT, à l'IFPS, dans des lycées ou des écoles d'ingénieur, les filières de formation proposées en Vendée sont inégalement attractives auprès des futurs étudiants. La communication, les arts et le spectacle enregistrent en moyenne plus de 30 vœux pour une place disponible dans un établissement, avec un pic atteignant 60 vœux pour une place en brevet de technicien supérieur (BTS). D'autres filières telles que celles formant à l'électrotechnique, au droit notarial, aux analyses biologiques, au management de la sécurité, à l'économie sociale

et familiale ou au métier d'infirmier, enregistrent elles aussi une vingtaine de vœux pour une place. A contrario, certaines formations peinent à attirer des candidats. C'est notamment le cas de celles menant aux métiers de la maintenance, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, de l'animation et du transport-logistique où, en moyenne, cinq vœux pour une place sont constatés.

Quitter le département est plus fréquent pour aller à l'université

À la rentrée 2022, 5 100 jeunes Vendéens poursuivent leurs études après avoir obtenu le Bac. Parmi eux, les deux tiers quittent le département : cette situation est plus fréquente pour aller à l'université (87 %) que pour suivre un BTS (38 %). Dans certaines filières, quitter la Vendée est moins fréquent : les jeunes suivant des études de droit partent moins souvent (59 %) que ceux qui se dirigent vers les lettres-sciences humaines (87 %),

les sciences et Staps – sciences et techniques des activités physiques et sportives – (93 %) ou la santé (100 %). Par ailleurs, 1 300 jeunes ayant obtenu leur Bac en 2022 dans un autre département poursuivent leurs études en Vendée.

Forte présence des apprentis dans le second cycle de l'enseignement secondaire professionnel

Les lycées professionnels et les organismes de formation par apprentissage de Vendée accueillent 6 900 apprentis et 6 000 élèves en 2022. Le département affiche la plus forte proportion d'apprentis dans le second cycle de l'enseignement secondaire professionnel de la région (53 %, contre 46 % dans les Pays de la Loire). Les élèves préparent des diplômes de niveau plus élevé que les apprentis. Ainsi, 80 % des élèves préparent un diplôme de niveau Bac et 20 % un diplôme de niveau certificat d'aptitude professionnelle (CAP). De leur côté, la moitié des apprentis préparent un diplôme de niveau Bac, et l'autre moitié un diplôme de niveau CAP.

Les filières préparées varient également selon la voie choisie : scolaire ou apprentissage ► **figure 2**. Pour les futurs élèves des lycées professionnels, les filières menant aux métiers de la sécurité, de la beauté et du bien-être, de la production et du service en restauration, ou au métier de peintre sont les plus attractives.

Au-delà de l'enseignement professionnel, 15 200 élèves étudient en cycle général ou technologique, de la seconde à la terminale.

Enfin, en Vendée, 4 600 jeunes âgés de 14 à 24 ans sont en décrochage scolaire en 2021 : ils sont sans diplôme (ou titulaires du diplôme national du brevet) et non inscrits dans un établissement d'enseignement. Ces décrocheurs représentent 6 % des Vendéens de cette tranche d'âge, une part légèrement plus élevée que dans le référentiel (5 %).

Développement de l'apprentissage, particulièrement dans le supérieur

Comme dans l'ensemble des Pays de la Loire, la Vendée connaît un véritable essor de l'apprentissage, en lien avec la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ainsi, le nombre d'apprentis double quasiment entre 2019 et 2022, alors qu'il n'avait progressé que de 30 % au cours des trois années précédentes.

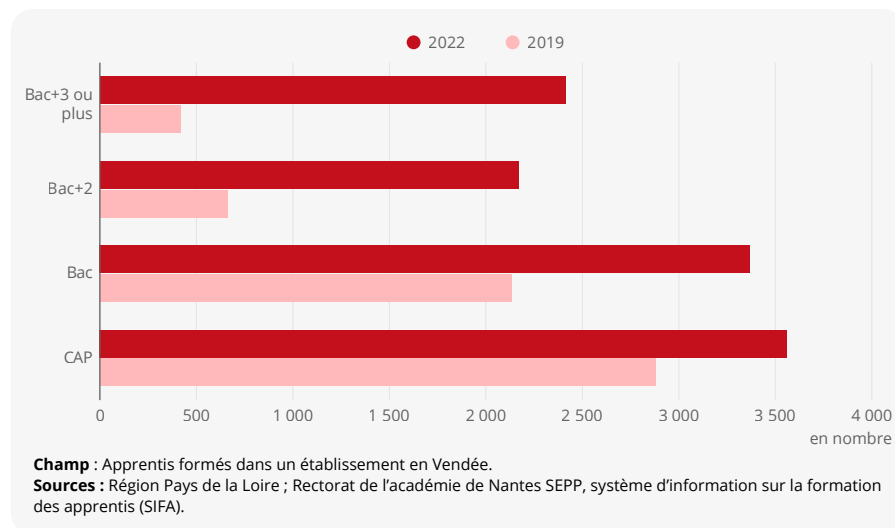
► 2. Répartition des apprentis et des élèves par filière en Vendée en 2022

Filière	Apprentis	Élèves	en %
Bâtiment et travaux publics	27	8	
Production alimentaire et culinaire	18	3	
Commerce et vente	12	15	
Agriculture	11	10	
Installation, pilotage, maintenance	11	6	
Santé, action sociale, aide à la personne	10	24	
Autres filières	11	34	

Note : Seules les filières rassemblant le plus d'apprentis ou d'élèves sont indiquées.

Sources : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ; Direction interrégionale de la Mer ; Direction régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ; Rectorat de l'académie de Nantes ; Région Pays de la Loire.

► 3. Nombre d'apprentis en Vendée par niveau de formation



Si tous les niveaux de formation bénéficient de cette progression, le supérieur connaît la plus forte hausse ► **figure 3**. En effet, entre 2019 et 2022, le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau CAP croît de 24 % quand le nombre d'apprentis de niveau Bac+2 ou plus quadruple.

Aux côtés de l'apprentissage, 1 100 contrats de professionnalisation dans des entreprises vendéennes complètent l'alternance en 2022. Cependant, cette autre modalité de formation par alternance est en recul : en 2019, la Vendée comptait encore 1 900 contrats de professionnalisation. Cette baisse résulte notamment d'un transfert de ce type de contrat vers l'apprentissage.

La formation professionnelle continue pour répondre aux besoins des territoires

Enfin, en 2022, 2 300 demandeurs d'emploi participent à une formation qualifiante ou professionnalisante en Vendée. Parmi eux, la moitié se forment aux métiers de la santé, l'action sociale et l'aide à la personne (aide-soignant, infirmier, etc.), ou encore à ceux du

transport et de la logistique (conducteur de transport routier ou en commun, etc.). Par ailleurs, 700 personnes suivent une formation préparatoire à un parcours qualifiant. Ce type de formation leur permet d'une part de découvrir divers secteurs et métiers, et d'autre part d'être accompagnées dans la construction de leur projet professionnel (techniques de recherche d'emploi, connaissance de soi, travail sur les compétences clés, etc.). ●

France Duquesnoy (Cariforef)

► Pour en savoir plus

- **Féfeu L. et al.**, « L'apprentissage stimulé par l'enseignement supérieur », Insee Analyses Pays de la Loire n° 135, septembre 2024.
- **Académie de Nantes**, « L'académie de Nantes en chiffres », SEPP, juillet 2024.
- **Dupray A.**, « La mobilité géographique pour poursuivre des études supérieures : atout ou obstacle ? », dans « Territoires et parcours, De nouvelles trajectoires d'emploi et de formation à l'épreuve des territoires ? », Céreq Échanges n° 19, juin 2023.
- **Beaufort A.**, « L'alternance dans les Pays de la Loire », Cariforef Pays de la Loire, janvier 2022.

Plus forte progression de l'emploi et résistance des activités industrielles

En trente ans, l'emploi se développe plus en Vendée que dans le référentiel. L'industrie occupe une place singulière et repose davantage sur des entreprises de taille intermédiaire que sur de grandes entreprises. La tertiarisation de l'économie est à l'œuvre, même si les activités du tertiaire sont moins représentées que dans le référentiel. La Vendée est une terre d'ouvriers. Les salaires sont plus resserrés. Le taux d'activité est plus élevé, le chômage plus faible, mais les tensions sur le marché du travail plus prononcées que dans le référentiel.

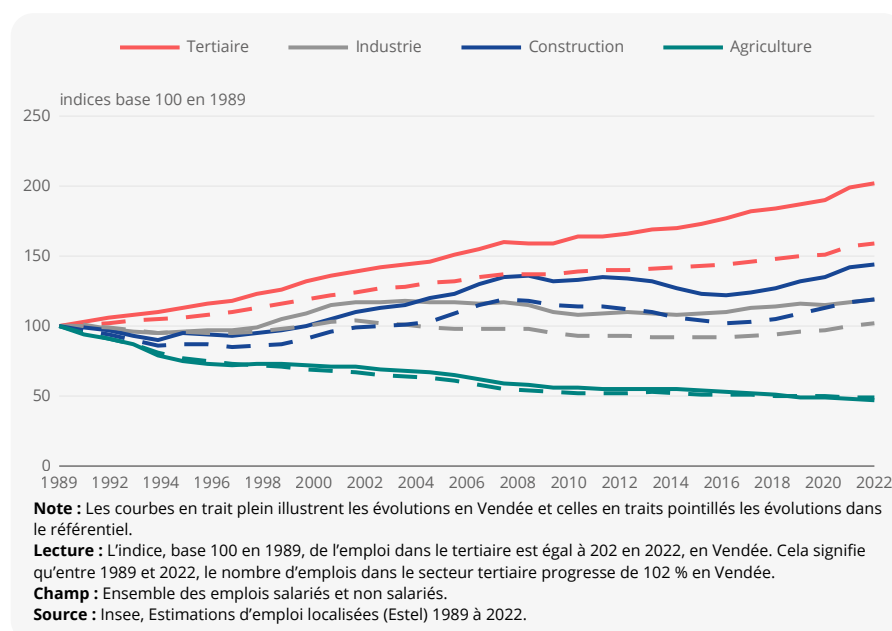
Littoral attractif, économie diversifiée, emploi dynamique et taux de chômage faible : l'économie vendéenne possède de nombreux atouts. Elle est notamment connue pour une culture entrepreneuriale attachée à son territoire, maillé d'entreprises de tailles diverses. Pour perdurer, le « miracle économique vendéen », comme il est parfois qualifié, devra répondre à plusieurs enjeux : trouver de la main d'œuvre adaptée aux métiers d'aujourd'hui et de demain, maintenir en emploi les plus âgés, réussir le tournant de la transition écologique et celui de l'économie des seniors (la « *silver economy* »).

En 30 ans, une progression de l'emploi plus marquée que dans le référentiel

Fin 2022, 301 300 emplois sont situés en Vendée, soit 110 000 emplois de plus qu'en 1989. L'augmentation sur la période (+1,4 % en moyenne par an) est plus prononcée que dans le référentiel (+0,8 % par an). Cette dynamique de l'emploi est portée par la tertiarisation de l'économie : en 30 ans, les emplois dans le tertiaire ont plus que doublé en Vendée (+102 %, contre +59 % dans le référentiel) ► **figure 1**. La tertiarisation est en partie liée à l'externalisation d'activités telles que les services informatiques ou juridiques, qui auparavant étaient intégrés au secteur industriel. Néanmoins, en Vendée, le poids du tertiaire en 2022 reste inférieur à celui du référentiel (68 % contre 74 % dans le référentiel).

La construction est le deuxième secteur le plus créateur d'emplois depuis 1989 (+44 % en Vendée, +19 % dans le référentiel), en lien avec la hausse du nombre de logements ► **chapitre Logement**. En 2022, la construction représente 9 % des emplois vendéens et 8 % des emplois du référentiel.

► 1. Évolution sectorielle de l'emploi entre 1989 et 2022



Entre 1989 et 2022, les emplois industriels progressent en Vendée (+19 %), alors qu'ils stagnent dans le référentiel (+2 %). En 2022, l'industrie représente encore un emploi sur cinq en Vendée, contre un emploi sur sept dans le référentiel.

Enfin, l'agriculture est le seul secteur à perdre des emplois : le nombre d'emplois agricoles est divisé par deux sur la période, en Vendée comme dans le référentiel. Ce secteur représentait encore 11 % des emplois en 1989, mais ne pèse plus que 3 % en 2022 dans le département.

L'industrie pèse davantage en Vendée que dans le référentiel

L'industrie occupe davantage de place dans l'économie vendéenne que dans celle du référentiel : 27 % de la **richesse dégagée** (hors secteur agricole),

contre 19 %. À l'inverse, le poids du tertiaire non marchand est plus faible (18 % contre 25 %) ► **figure 2**.

Au niveau des montants, le tertiaire marchand est le premier créateur de richesse, en Vendée comme dans le référentiel. Il génère 6,8 milliards d'euros, soit 46 % de la richesse dégagée en Vendée en 2022. Au sein du tertiaire marchand, le commerce est le principal contributeur (2,3 milliards), suivi par les activités de services (1,7 milliard), de transport (700 millions) et d'hébergement-restauration (600 millions).

L'industrie tient le second rang en Vendée et dégage 4,1 milliards d'euros en 2022. Le tertiaire non marchand, avec 2,7 milliards d'euros, est le troisième secteur contributeur. La construction génère quant à elle 1,4 milliard d'euros en Vendée en 2022, soit 9 % de la richesse dégagée, une part similaire à celle du référentiel (9 %).

Davantage de salariés dans les entreprises de taille intermédiaire

En Vendée, le tissu économique est marqué par une plus forte présence d'**entreprises de taille intermédiaire** (ETI) et une moindre présence de **grandes entreprises** (GE). Ainsi, en 2022, 37 % des salariés vendéens travaillent dans une ETI, contre 26 % dans le référentiel ► **figure 3**. À l'inverse, 17 % travaillent dans une grande entreprise contre 27 % dans le référentiel. Ces écarts sont amplifiés dans l'industrie : 52 % des salariés d'établissements industriels vendéens travaillent dans une ETI, contre 33 % dans le référentiel. Cette prééminence des ETI dans l'industrie est une caractéristique vendéenne [Fontaine, 2023]. Enfin, que ce soit en Vendée ou dans le référentiel, moins de la moitié des salariés travaillent dans une **petite ou moyenne entreprise** (PME).

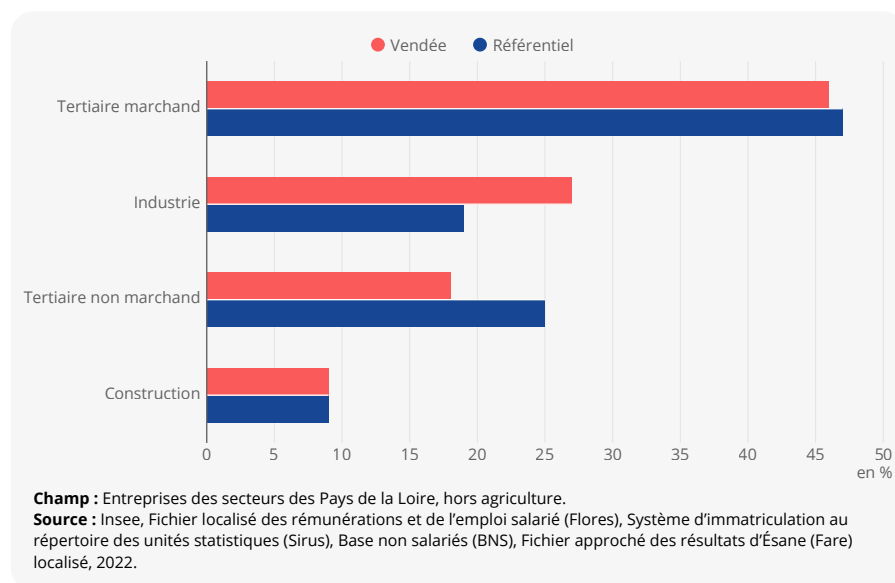
Par ailleurs, la Vendée compte plusieurs groupes vendéens ayant à la fois leur centre de décision et plusieurs établissements dans le département (Beneteau, Fleury Michon, Sodebo, etc.) ► **figure 4**. Ainsi, l'autonomie est forte : seuls 32 % des salariés vendéens appartiennent à des sociétés dont le centre de décision est situé hors du département, contre 41 % des salariés du référentiel. Les plus grands établissements des entreprises employant plus de 800 salariés en équivalent temps plein en Vendée en 2022, sont principalement localisés dans les zones d'emploi de la Roche-sur-Yon et des Herbiers. Aucun n'est présent dans le sud Vendée, et en particulier dans la zone d'emploi de Fontenay-le-Comte.

Textile et fabrication d'équipements, spécialisations industrielles vendéennes

L'industrie vendéenne se distingue par plusieurs secteurs avec un **indice de spécificité** élevé. Avec 3 200 emplois fin 2022, le textile représente en Vendée un poids 2,2 fois plus important que dans le référentiel ► **figure 5**. Le groupe LVMH, mondialement connu, compte notamment plusieurs ateliers de confection sur les terres vendéennes.

Avec 4 400 emplois, la fabrication de machines et d'équipements pèse également 2,2 fois plus que dans le référentiel, portée par des entreprises comme Atlantic Industrie (concepteur et fabricant d'appareils de confort thermique) ou Defontaine (conception et fabrication de pièces et sous-ensembles mécaniques complexes).

► 2. Répartition de la richesse dégagée en 2022



La métallurgie, avec 8 500 emplois, est le troisième secteur de spécialisation vendéenne. Elle pèse 1,7 fois plus que dans le référentiel, avec la présence de groupes comme Cougnaud (bâtiments modulaires) et K-Line (portes et fenêtres).

Avec 19 200 emplois en 2022, l'industrie agroalimentaire est le premier secteur industriel en nombre d'emplois en Vendée, mais il ne représente pas une activité industrielle spécifique par rapport au référentiel (indice de spécificité à 0,9). Les plus grands employeurs du secteur sont Fleury Michon, Sodebo, et LDC, volailler plus connu du grand public sous des marques comme Loué et Le Gaulois.

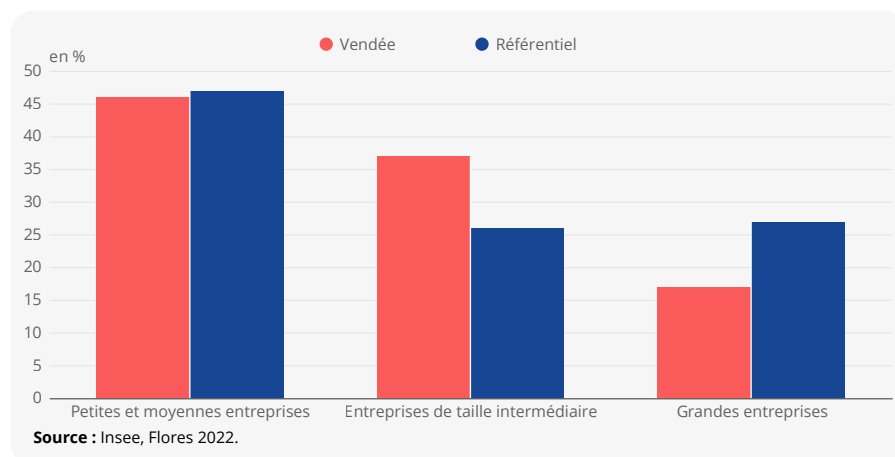
D'autres secteurs, telle la fabrication de matériels de transport, englobent des entreprises de référence, comme Beneteau dans la construction de bateaux, dont le rôle est central pour l'emploi vendéen.

Le tertiaire non marchand moins développé en Vendée

La part des emplois dans le tertiaire non marchand est plus faible en Vendée : 25 %, contre 32 % dans le référentiel. Le département est notamment moins bien doté en emplois publics, avec 52 agents publics pour 1 000 habitants, contre 62 dans le référentiel [Deheeger, 2024].

La part des emplois dans le tertiaire marchand est, quant à elle, comparable en Vendée (43 %) et dans le référentiel (42 %). Néanmoins, les activités des ménages en tant qu'employeurs se démarquent avec un poids plus important en Vendée. En effet, la Vendée est le département où les services à la personne sont les plus développés : 20 % des ménages vendéens ont recours à ce type de services, pour une moyenne française de 14 % [Borey, 2025].

► 3. Répartition des salariés en équivalent temps plein (ETP) par catégorie d'entreprise en 2022



Agriculture : premier département français en production de viande bovine

La production agricole vendéenne est principalement tournée vers l'élevage, qui représente, en 2020, les deux tiers de la valeur de la production agricole départementale [Draaf, 2023]. La Vendée est le premier département français en production de viande bovine. Elle est le deuxième en production de lait et produits laitiers de chèvre, derrière les Deux-Sèvres, département limitrophe. Enfin, terre de tradition avicole, la Vendée concentre notamment la moitié des cheptels régionaux de canards, et présente un profil spécifique avec la présence de grands ateliers. Les cultures, bien que représentant une moindre part de la production agricole vendéenne, jouent un rôle notable dans la production régionale : 72 % de la production de melons, 39 % de la surface consacrée à la production de semences, et 27 % des surfaces en céréales se situent en Vendée.

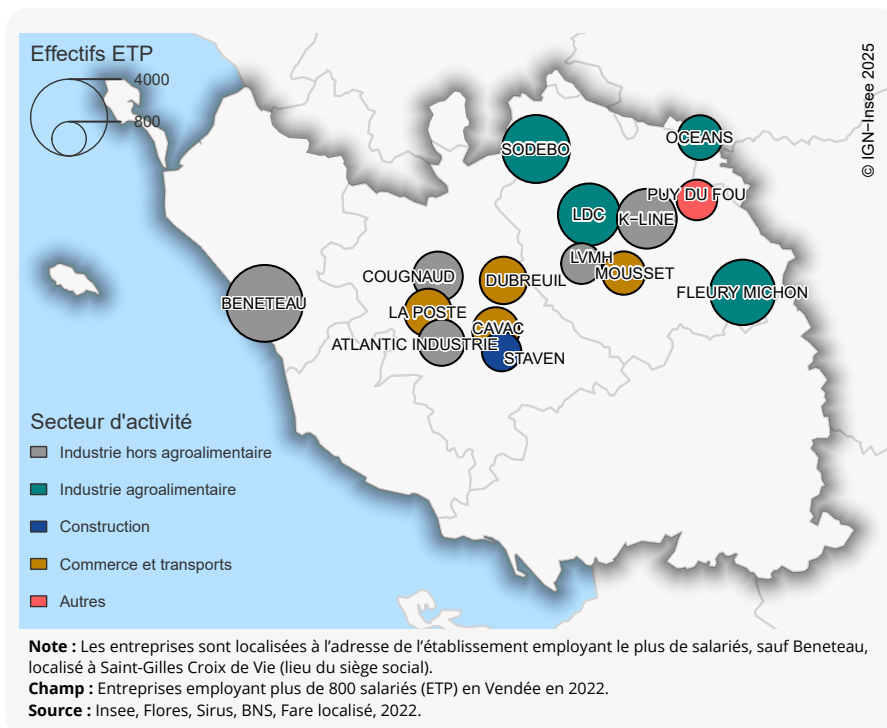
L'agriculture occupe 71 % des sols vendéens, une part supérieure à celle du référentiel (52 %) ► **chapitre**

Présentation. Depuis 2010, la surface agricole globale reste stable, tandis que le nombre d'exploitations diminue de 21 %. Ainsi, les exploitations sont de plus en plus grandes. Cette augmentation de la taille s'accompagne d'un développement des formes sociétaires employant des salariés. Souvent associée à l'agriculture, la pêche est une activité emblématique du littoral vendéen. Plus largement, la filière des produits de la mer, qui regroupe l'aquaculture et la pêche en mer, ainsi que la vente et la transformation de poissons, de coquillages et de crustacés, crée de la richesse et de l'emploi sur le littoral : 62 % de la richesse ligérienne de la filière est produite en Vendée, notamment dans les zones d'emploi de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et des Sables-d'Olonne [Bauer, 2024].

Vendée, terre ouvrière

En lien avec la forte emprise industrielle de la Vendée, 30 % des actifs du département sont ouvriers en 2020 (24 % dans le référentiel). Ils représentent la première catégorie sociale dans le département, tandis que les employés sont plus nombreux dans le référentiel. Les ouvriers sont plus nombreux dans l'industrie (57 % en Vendée contre 48 % dans le référentiel), la construction (56 % contre 51 %) et le tertiaire marchand (28 % contre 23 %). Leur part est proche dans l'agriculture (31 % et 33 %) et équivalente dans le tertiaire non marchand (6 %).

► 4. Entreprises employant plus de 800 salariés en équivalent temps plein (ETP) en Vendée en 2022



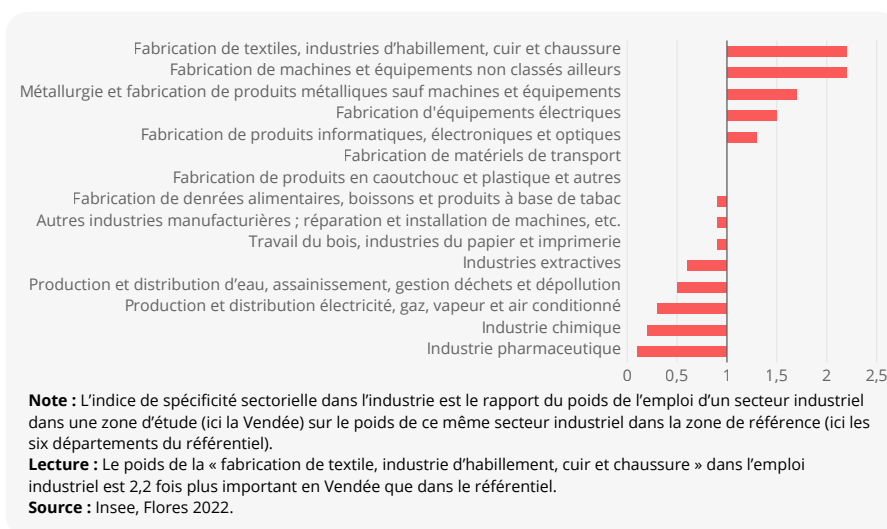
Aux Herbiers-Montaigu, territoire industriel, 38 % des actifs sont des ouvriers.

A contrario, les proportions de cadres (9 %), de professions intermédiaires (23 %) et d'employés (27 %) sont plus faibles en Vendée que dans le référentiel (respectivement 11 %, et 24 % et 29 %). La zone d'emploi de la Roche-sur-Yon concentre le plus de cadres et professions intermédiaires grâce à la présence des administrations du chef-lieu de département. La zone d'emploi des Sables-d'Olonne rassemble davantage d'employés, dans les métiers de service à la personne et du tourisme notamment.

Des salaires plus resserrés que dans le référentiel

En 2023, le salaire net médian en Vendée, pour un emploi à temps plein dans le secteur privé, s'élève à 2 021 € par mois, légèrement supérieur à celui du référentiel (1 996 €). Les 10 % de salariés les moins bien payés ont un salaire inférieur à 1 535 €, soit 25 € de plus que dans le référentiel. À l'autre bout de l'échelle, les 10 % de salariés les mieux payés gagnent au moins 3 226 €, soit 75 € de moins que dans le référentiel. Cette moindre disparité de salaires expliquerait en partie que la Vendée soit le département français avec le moins d'inégalités de niveau de vie ► **chapitre Revenus et pauvreté.**

► 5. Indice de spécificité sectorielle dans l'industrie



Taux d'activité plus élevé pour les jeunes et moins élevé pour les seniors

En Vendée en 2020, 77 % des personnes de 15 à 64 ans sont en activité, contre 75 % dans le référentiel. L'écart est le plus important pour les jeunes de 15 à 24 ans : 50 % en Vendée, contre 45 % dans le référentiel. Les Vendéens privilégient les formations courtes et professionnalisantes, en lien avec les besoins du tissu productif du département, orienté vers l'industrie

► **chapitre Formation.** L'apprentissage, très développé dans le département, favorise l'emploi des jeunes.

À partir de 60 ans, le taux d'activité diminue : 52 % des personnes de 55 à 64 ans en Vendée, contre 54 % dans le référentiel. En Vendée, l'emploi des seniors est plus faible dans les zones d'emploi de Challans et des Sables-d'Olonne : ces territoires attirent de jeunes retraités qui emménagent dans la région ou transforment leur résidence secondaire en principale.

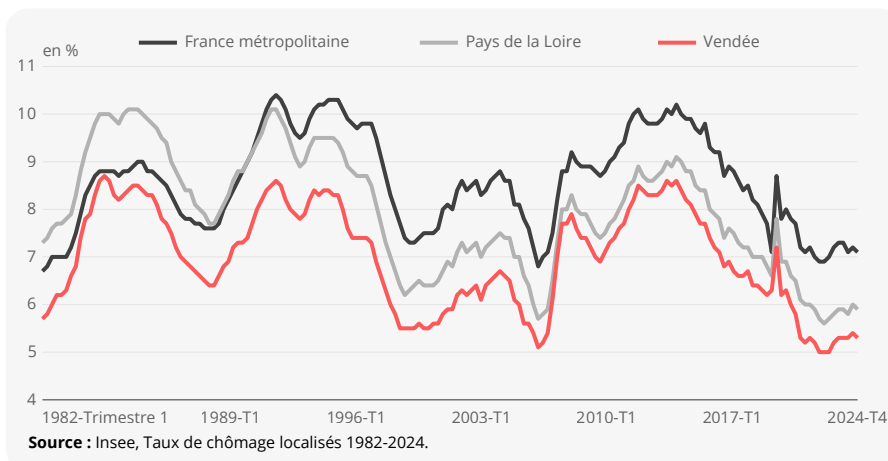
Un taux de chômage faible de longue date

Au dernier trimestre 2024, le **taux de chômage** est nettement plus faible en Vendée que dans les départements du référentiel : 5,3 % contre 6,9 %. Le taux de chômage vendéen est, depuis les années 80, systématiquement en dessous du taux de chômage métropolitain

► **figure 6.**

La Vendée n'échappe pas aux envolées du chômage jusqu'au milieu des années 80, consécutives au premier choc pétrolier, ni à la récession de 1993, ni à la crise des *subprimes* en 2008. Mais le département présente sur les quarante dernières années une situation favorable sur le front de l'emploi, au regard des

► 6. Évolution du taux de chômage trimestriel entre 1982 et 2024



évolutions métropolitaines et ligériennes. Le taux de chômage sur cette période ne dépasse jamais les 9 % et reste campé sous les 6 % depuis la crise du Covid.

La zone d'emploi des Herbiers présente le plus faible taux de chômage de France en 2023 (3,4 % en moyenne annuelle), ex aequo avec la zone d'emploi du Mont-Blanc.

Huit métiers sur dix en très forte tension en Vendée

En Vendée, la dynamique de l'emploi se traduit par de nombreux projets de recrutement : 40 730 en 2024, soit une quinzaine de projets de recrutement pour 100 emplois. Comme les taux d'activité sont élevés et le taux de chômage bas, les tensions sur le marché du travail ressortent davantage. Ainsi, en 2022, huit métiers sur dix sont en **très forte tension** en Vendée, contre sept dans le référentiel. Parmi les indicateurs complémentaires éclairant sur les causes de tension, deux contribuent

particulièrement à cet écart : l'**intensité d'embauches** (79 % des métiers très tendus en Vendée, contre 64 % dans le référentiel) et le **manque de main-d'œuvre disponible** (37 % contre 22 %). Les métiers de l'industrie sont les plus tendus.

L'évaluation des tensions s'appuie notamment sur les parts de **recrutements jugés difficiles** (61 % en Vendée et 62 % dans le référentiel en 2024). Cette part augmente fortement entre 2015 et 2024, en Vendée comme dans le référentiel (respectivement +22 points et +32 points). Certaines familles de métiers sont davantage sujettes à des recrutements difficiles en Vendée : les fonctions d'encadrement (61 % contre 44 %) et les fonctions administratives (54 % contre 43 %). À l'inverse, le recrutement de techniciens et employés semble moins difficile (65 % contre 80 % dans le référentiel). ●

Samuel Deheeger, Samuel Trivière (Insee)

► Pour en savoir plus

- Borey G. et al, « Forte hausse attendue de la demande de services à la personne d'ici 2050 », Insee Première n° 2042, mars 2025.
- Bauer P., « La richesse des produits de la mer navigue du littoral jusque dans les terres », Insee Flash Pays de la Loire n° 147, novembre 2024.
- Deheeger D., Delhomme I., « Une région plus faiblement administrée - Les grandes tendances de l'emploi public dans les Pays de la Loire », Insee Analyses Pays de la Loire n° 125, mars 2024.
- Draaf, « Essentiel, Pays de la Loire-Vendée », Dossier territorial départemental n° 10, octobre 2023.
- Fontaine M., Gallais L., « Pays de la Loire : un tissu de PME-ETI, une forte autonomie de décision », Insee Analyses Pays de la Loire, n° 115, juin 2023.

Deux Vendéens sur trois quittent leur commune de résidence pour aller travailler

En 2020, deux Vendéens sur trois quittent leur commune de résidence pour se rendre au travail, principalement vers les communes offrant le plus d'emplois. La Roche-sur-Yon attire le plus de navetteurs. Lorsque leurs déplacements domicile-travail les conduisent à franchir une frontière départementale, c'est une fois sur deux celle avec la Loire-Atlantique. Les ouvriers se déplacent davantage pour aller travailler et les cadres parcourent les plus longues distances. La voiture est de loin le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail.

En 2020, 95 % des actifs en emploi qui résident en Vendée se déplacent pour aller travailler. Parmi eux, 65 % sont des **navetteurs** : ils travaillent en dehors de leur commune de résidence. Les navetteurs sont plus nombreux qu'en 2010 : ils représentaient alors 62 % de la population active ► **figure 1**. Par ailleurs, de plus en plus d'actifs résidant en Vendée travaillent hors du département (11 % en 2020, contre 9 % en 2010). Seul l'éloignement du lieu de travail est mesuré dans cette étude, les facteurs qui jouent sur l'intensité des déplacements ne sont pas pris en compte (comme le retour à domicile pour la pause méridienne, ou le recours au télétravail).

La Roche-sur-Yon attire le plus de navetteurs

La Roche-sur-Yon, première commune du département en nombre d'emplois, constitue la principale destination des navetteurs (16 % des navetteurs résidant ou non en Vendée). Venant de toutes parts, de la Vendée ou d'un autre département, 28 750 arrivent pour travailler à la Roche sans y résider, parcourant en moyenne 27 km.

Les principaux flux de navetteurs proviennent des communes limitrophes : Aubigny-les Clouzeaux (1 360 navetteurs), Aizenay (1 240), Le Poiré-sur-Vie (1 240) mais aussi des communes plus distantes comme Les Sables d'Olonne (1 150), Montaigu-Vendée (510) ou Nantes (450) ► **figure 2**.

De nombreux actifs convergent aussi vers les autres communes où les emplois sont en nombre : Les Herbiers (9 560 navetteurs parcourant en moyenne 22 km), Montaigu-Vendée (9 140 navetteurs, 23 km de trajet en moyenne), Les Sables-d'Olonne (7 670 navetteurs et 22 km) et Challans (7 620 navetteurs et 20 km).

Fontenay-le-Comte capte un grand nombre de résidents des communes du sud de la Vendée (6 700 navetteurs qui parcourent en moyenne 20 km). Les trajets vers cette ville sont nombreux, mais ils se répartissent sur un espace élargi, composé de communes parfois peu peuplées. Cela dessine alors des flux domicile-travail plus diffus que ceux des grandes villes du nord de la Vendée.

Sur le littoral, Saint-Gilles-Croix-de-Vie constitue un bassin d'emplois relativement

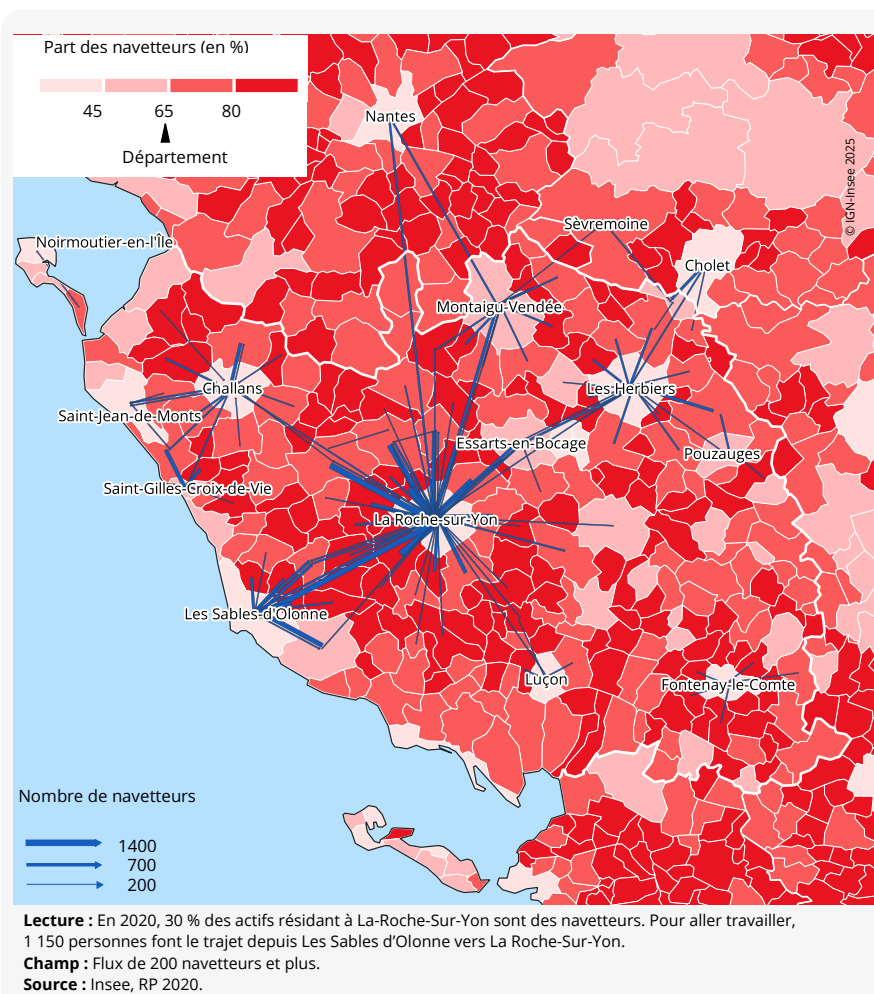
► 1. Part et nombre d'actifs en emploi selon leur situation

Situation des actifs	Vendée		Référentiel	
	Actifs en emploi en 2010 (en %)	Actifs en emploi en 2020 (en %)	Actifs en emploi en 2020 (en nombre)	Actifs en emploi en 2020 (en %)
Stables : actifs travaillant dans leur commune de résidence	38	35	99 157	35
Navetteurs :				
- résidant et travaillant dans le même département	53	54	151 090	55
- travaillant en dehors de leur département de résidence	9	11	30 259	10
Total des actifs en emploi	100	100	280 506	100

Champ : Actifs en emploi de 15 ans ou plus, au lieu de résidence, se déplaçant pour aller travailler.

Source : Insee, Recensements de la population (RP) 2010 et 2020.

► 2. Part des navetteurs domicile-travail par commune de résidence et flux intercommunaux



fourni. Les actifs qui y travaillent arrivent majoritairement des communes des alentours (4 800 navetteurs parcourant en moyenne 15 km). En effet, peu d'actifs en âge

de travailler résident à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, comparé au nombre d'emplois offerts. De plus, la commune est peu étendue et les résidences secondaires nombreuses : ceci

limite les possibilités de logement pour les actifs gillocruciens. Par ailleurs, les trajets domicile-travail vers les communes du littoral sont probablement sous-estimés, notamment au cœur de la saison touristique. Les activités touristiques du littoral impliquent le recrutement de travailleurs saisonniers dont les déplacements domicile-travail ne sont pas comptabilisés dans cette étude.

Rester travailler dans sa commune de résidence est plus fréquent dans les communes bien loties en emplois, souvent aussi plus diversifiées et qui permettent donc à leurs résidents de trouver du travail sur place. Ainsi, les villes attirant le plus de navetteurs sont aussi celles où les parts de travailleurs résidant dans la commune sont les plus élevées : Les Sables-d'Olonne (72 % des actifs résidents), La Roche-sur-Yon (70 %), Fontenay-Le-Comte (67 %).

Sur le littoral, quitter sa commune de résidence pour aller travailler est moins fréquent, en lien avec la plus forte présence d'artisans, de commerçants, de chefs d'entreprise ou d'agriculteurs, catégories socio-professionnelles qui se déplacent moins pour aller travailler.

La moitié des flux domicile-travail hors du département concernent la Loire-Atlantique

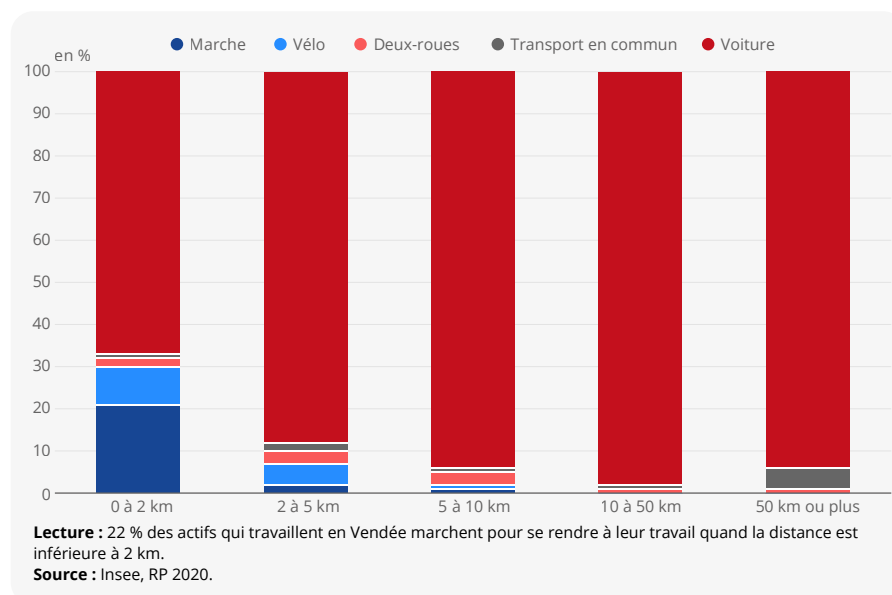
La moitié des flux domicile-travail dépassant les frontières du département se font avec la Loire-Atlantique : 46 % des **navetteurs entrants** viennent de Loire-Atlantique et 45 % des **navetteurs sortants** vont en Loire-Atlantique. Le Maine-et-Loire (21 % des navetteurs entrants, 18 % des navetteurs sortants) et les Deux-Sèvres (16 % des flux entrants et 15 % des flux sortants) suivent. La Charente-Maritime, dont la frontière avec la Vendée est la plus courte des départements limitrophes, capte une moindre part des navetteurs inter-départementaux (8 % des navetteurs sortants et 5 % des navetteurs entrants). Plus éloignée, l'Île-de-France attire 5 % des navetteurs vendéens sortants.

En 2020, 30 530 personnes résidant en Vendée quittent le département pour aller travailler, soit 11 % des actifs résidents, autant que dans le référentiel. Parallèlement 23 100 personnes qui n'habitent pas en Vendée viennent y travailler (soit 8 % des actifs qui travaillent en Vendée). Qu'ils entrent en Vendée ou en sortent pour aller travailler, ils parcourent en moyenne une trentaine de kilomètres.

Les ouvriers se déplacent davantage et les cadres parcourent les plus longues distances

Les ouvriers quittent davantage leur commune de résidence pour aller travailler (73 %), par rapport aux salariés de professions intermédiaires (72 %), aux cadres (67 %) ou aux employés (60 %). À l'inverse, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (37 %),

► 3. Part des actifs en emploi selon le mode de transport utilisé et la distance domicile-travail, en Vendée en 2020



ainsi que les agriculteurs (19 %) quittent moins fréquemment leur commune de résidence pour aller travailler : une partie d'entre eux vivent même sur leur lieu de travail (respectivement 11 % et 29 %), alors que cela semble anecdotique pour les autres catégories socio-professionnelles (7 % des employés, 3 % des cadres et professions intellectuelles supérieures, 2 % des professions intermédiaires et 1 % des ouvriers).

Les cadres parcourent les plus longues distances pour se rendre au travail (28 km en moyenne). Ils sont suivis des professions intermédiaires (24 km), des employés (20 km) et des ouvriers (19 km). Des opportunités de carrière ou des salaires plus attractifs pour les cadres peuvent expliquer leurs déplacements plus longs.

Parmi l'ensemble des actifs qui travaillent en Vendée, un peu moins d'un tiers parcourent moins de 5 km pour se rendre au travail, et plus de la moitié font plus de 10 km.

La voiture pour aller travailler, mode de transport majoritaire des Vendéens

En 2020, 90 % des actifs qui travaillent en Vendée (hors travail à domicile) utilisent la voiture pour se rendre au travail, 4 % pratiquent la marche, 2 % enfourchent leur vélo, 2 % leur deux-roues motorisé et 2 % utilisent les transports en commun. Suite à la hausse des prix des carburants en 2022, il est possible que le choix de la voiture ait reculé. La répartition est similaire dans le référentiel, à l'exception de la voiture, un peu plus utilisée en Vendée pour des trajets courts (68 % en Vendée, contre 66 % dans le référentiel pour les trajets inférieurs à 2 km ; 88 % en Vendée, contre 85 % dans le référentiel pour les trajets de 2 à 5 km). Pour parcourir de petites distances, marche et vélo concurrencent la voiture sans réussir à la détrôner. S'ils sont à moins de 2 km de

leur travail, les actifs qui travaillent en Vendée préfèrent la marche (22 % d'entre eux) au vélo (8 %) ► **figure 3**. À partir de 2 km, les marcheurs laissent progressivement la place aux cyclistes : 5 % des trajets de 2 à 5 km sont réalisés à vélo, contre 2 % à pied. Favoriser la mise en place de transports doux constitue un enjeu pour le département, avec un potentiel de salariés à mettre en selle évalué à 95 000 en 2018 [Barré, 2022].

Sur les distances inférieures à 2 km, les transports en commun sont peu utilisés (1 %). Le caractère rural du département explique en partie ce résultat ► **chapitre Présentation**.

En milieu urbain, les transports en commun sont davantage développés. Par exemple, à La Roche-Sur-Yon, 12 % des trajets domicile-travail inférieurs à 5 km sont effectués en transports en commun.

Si marche et vélo ne peuvent plus concurrencer la voiture pour des distances supérieures à 10 km, les transports en commun deviennent plus attractifs pour effectuer les trajets plus longs entre villes desservies par le train. Par exemple, 46 % des navetteurs depuis La Roche-sur-Yon vers Nantes effectuent ce trajet en train. ●

Nathalie Le Guillou (Insee)

► Pour en savoir plus

- **Barré M., Hervy C.**, « Un recours à la voiture très présent, des trajets propices au vélo », Insee Analyses Pays de la Loire n° 106, septembre 2022.
- **Fouchard C., Rodrigues A.**, « Déplacements domicile-travail : la voiture en pôle position, même pour de courtes distances », Insee Flash Pays de la Loire n° 106, janvier 2021.
- **Pautard E.**, « Les Français et la mobilité durable : quelle place pour les déplacements alternatifs à la voiture individuelle en 2016 ? », Datalab Essentiel, Commissariat général au développement durable, septembre 2016.

La Vendée, département avec le moins de pauvreté et d'inégalités

La Vendée est le département français le moins touché par la pauvreté monétaire. Moins de chômage et de familles monoparentales expliquent cette situation. C'est aussi le département où l'écart de niveau de vie entre les plus pauvres et les plus riches est le plus faible de France. Localement, des disparités existent toutefois entre les territoires. Certains sont dans une situation moins favorable, comme dans le sud de la Vendée. D'autres voient tous leurs indicateurs au vert, comme dans le nord-est du département.

En 2021, 64 000 personnes sont en situation de **pauvreté monétaire** en Vendée, soit 9,1 % des habitants, contre 12,7 % dans le référentiel et 14,9 % en France métropolitaine ► **figure 1**. Ce **taux de pauvreté** fait de la Vendée le département français le moins marqué par la pauvreté, devant la Haute-Savoie (9,5 %) et la Loire-Atlantique (10,5 %). Parmi ces personnes en difficultés économiques, se trouvent 17 000 enfants de moins de 18 ans. Ainsi, 11,9 % des enfants vendéens vivent dans un ménage pauvre, soit 6 points de moins que dans le référentiel (17,8 %). De plus, 51 500 personnes (7,3 % de la population vendéenne, contre 7,8 % pour le référentiel) vivent dans le « halo de la pauvreté », donc au-dessus du **seuil de pauvreté** conventionnel, mais avec des ressources qui restent limitées (entre 60 et 70 % du **niveau de vie** médian).

Moins de chômage et de familles monoparentales en Vendée

Le faible taux de pauvreté vendéen s'explique notamment par un **taux de chômage** modéré ► **chapitre Économie et emploi**. En particulier, les jeunes de moins de 25 ans, plus exposés au risque de chômage [L'essentiel sur... le chômage, 2024], bénéficient dans le département d'une meilleure insertion sur le marché du travail (taux d'emploi des 15-24 ans de 41,6 %, contre 35,2 % dans le référentiel). Par ailleurs, les non-salariés, généralement plus précaires, sont moins exposés à la pauvreté en Vendée qu'ailleurs. Ainsi, 12,6 % des ménages vendéens dont le revenu vient principalement d'une activité non salariée vivent sous le seuil de pauvreté, contre 18,0 % dans le référentiel.

La composition familiale des ménages en Vendée contribue à limiter la pauvreté monétaire. Les familles monoparentales sont sous-représentées en Vendée (6,6 % des ménages en 2020 contre 8,2 % dans

► 1. Niveau de vie et taux de pauvreté monétaire en 2021

Situation des ménages	Vendée	Référentiel	France Métropolitaine
Taux de pauvreté (en %)	9,1	12,7	14,9
Part de la population dans le « halo de la pauvreté » (en %)	7,3	7,8	7,5
Niveau de vie 1 ^{er} décile (D1) (en euros)	1 180	1 070	1 010
Niveau de vie médian (en euros)	1 900	1 880	1 920
Niveau de vie 9 ^e décile (D9) (en euros)	2 980	3 090	3 440
Rapport interdécile des niveaux de vie (D9/D1)	2,5	2,9	3,4

Lecture : En 2021, en Vendée, le niveau de vie mensuel des 10 % des habitants les plus pauvres est de moins de 1 180 euros (1^{er} décile) et celui des 10 % les plus riches, de plus de 2 980 euros (9^e décile).

Champ : Ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors communautés et sans abris.

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021.

le référentiel). Elles sont plus souvent en difficulté, du fait des freins pour concilier vie professionnelle et garde des enfants, et de la dépendance à un unique revenu d'activité.

À l'inverse, les couples, avec ou sans enfants, sont plus fréquents en Vendée (59,0 % contre 52,7 %). Le cumul potentiel de deux revenus réduit le risque de pauvreté.

Cependant, quel que soit le type de ménage considéré, le taux de pauvreté reste plus faible en Vendée que dans le référentiel. Il est par exemple de 25,0 % pour la population vivant dans une famille monoparentale, contre 29,0 % dans le référentiel.

Peu d'inégalités de niveaux de vie

La Vendée est le département français avec le moins d'inégalités, juste devant la Mayenne. En effet, le niveau de vie plancher des 10 % des habitants les plus riches (neuvième **décile**) est en Vendée 2,5 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres (premier décile). Ce **rapport interdécile** est plus faible que dans le référentiel (2,9), et qu'en France métropolitaine (3,4).

Au contraire du référentiel, le département se démarque par une structure des emplois plus homogène : moins de cadres (en 2020, 4,9 % des

plus de 15 ans, contre 5,6 %) et plus d'ouvriers (16,5 % contre 12,7 %). Par ailleurs, le département ne possède pas de grands pôles urbains, territoires qui contribuent généralement à renforcer les inégalités par la cohabitation de populations précaires et d'autres plus aisées.

Une situation plus désavantageuse dans le sud-est de la Vendée

Les profils de pauvreté varient selon les territoires ► **encadré 1**. Avec un taux de pauvreté moyen de 11,8 %, les intercommunalités du sud-est sont les plus pauvres du département : Pays de Fontenay-Vendée, Pays de la Châtaigneraie, Sud Vendée Littoral et Vendée, Sèvre, Autise ► **figure 2**. Elles disposent également des niveaux de vie médians les plus faibles (1 820 € en moyenne, contre 1 900 € dans l'ensemble de la Vendée). L'éloignement des principaux bassins d'emploi et le moindre développement des infrastructures pourraient contribuer à cette situation. La situation est particulièrement défavorable pour les femmes seules et les hommes seuls dans le sud-est de la Vendée (taux de pauvreté respectifs de 21,5 % et 19,8 % contre 17,7 % et 16,1 % dans le département), ainsi que pour les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans (18,4 % contre 12,3 %). Dans ces territoires, les jeunes sortent plus

► Encadré 1 – Une variété de profils de pauvreté dans le département

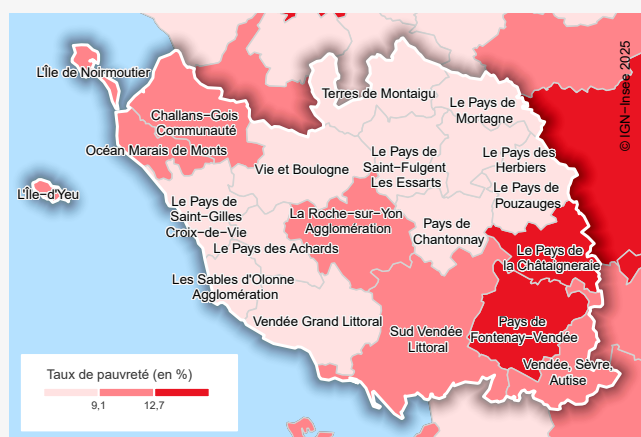
Une typologie de profils de pauvreté dans la région a été publiée en 2023 [Bauer, 2023]. D'après cette étude, plus de 40 % des ménages pauvres du sud-est et du littoral de la Vendée appartiennent au profil des « retraités pauvres », tandis que le profil des « ménages pauvres insérés sur le marché du travail » est plus fréquent au nord-est du département allant jusqu'à 30 % des ménages pauvres dans le Pays de Montaigne. Plus d'un ménage pauvre sur cinq correspond au profil des « ménages pauvres résidents du parc social » à La Roche-sur-Yon. Ces résultats sont cohérents avec les caractéristiques des populations dans ces territoires : population plus âgée sur le littoral et au sud-est, davantage d'actifs au nord-est, et davantage de parc social locatif à La Roche-sur-Yon.

► Encadré 2 – Peu de prestations sociales

La notion de pauvreté administrative, définie comme le fait de percevoir un minimum social, est un outil alternatif pour mesurer la pauvreté. La Vendée est moins concernée que le référentiel : par exemple, en 2021, 1,9 % des Vendéens perçoivent le RSA socle non majoré, contre 4,9 % dans le référentiel. Les prestations sociales représentent en moyenne 4,2 % du revenu disponible en Vendée contre 5,1 % dans le référentiel.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), territoires urbains abritant des populations précaires, sont peu présents dans le département et regroupent 1 % des Vendéens (contre 3 % dans le référentiel). Les habitants de ces territoires disposent d'un niveau de vie médian de 1 270 €, contre 1 190 € pour les QPV du référentiel. Enfin, 40 % vivent sous le seuil de pauvreté, contre 47 % dans les QPV du référentiel.

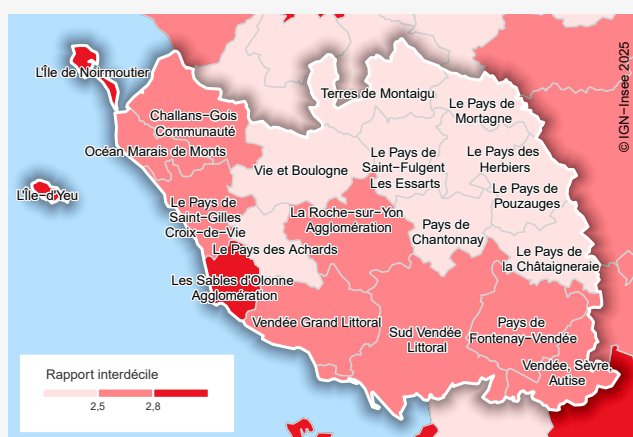
► 2. Taux de pauvreté en Vendée par intercommunalité en 2021



Lecture : Aux Sables d'Olonne Agglomération, le taux de pauvreté monétaire atteint 8,7 %.

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021.

► 3. Rapport interdécile des niveaux de vie en Vendée par intercommunalité en 2021



Lecture : Aux Sables d'Olonne Agglomération, le revenu des 10 % les plus pauvres est 2,9 fois inférieur au revenu des 10 % les plus riches (rapport interdécile D9/D1 de 2,9).

Source : Insee, Filosofi 2021.

fréquemment du système scolaire sans diplôme : 17,6 % chez les 18-24 ans, contre 13,7 % dans le département.

À La Roche-sur-Yon Agglomération, le taux de pauvreté est également supérieur à la moyenne vendéenne (11,0 % contre 9,1 %). La part des prestations sociales dans le revenu disponible est la plus élevée du département (5,4 % contre 4,2 % en moyenne en Vendée) et l'agglomération regroupe à elle seule 32 % du parc locatif social vendéen ► **encadré 2**. Par ailleurs les inégalités y sont plus prononcées (rapport interdécile des niveaux de vie de 2,7).

Une situation plus favorable au nord-est du département

Pays des Herbiers, Vie et Boulogne, Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts, Terres de Montaigne et Pays de Mortagne : les intercommunalités du nord-est, à proximité de Nantes, présentent les plus faibles taux de pauvreté du département (6,6 % en moyenne). Elles bénéficient des plus faibles inégalités de niveaux de

vie : le rapport interdécile y est de 2,3 ► **figure 3**. En 2023, la zone d'emploi Les Herbiers-Montaigne, qui couvre l'essentiel de ce territoire, bénéficie d'un taux de chômage de 3,4 %, le plus faible de la région.

Sur le littoral, dans les intercommunalités de l'Île de Noirmoutier, d'Océan Marais de Monts, de Challans-Gois Communauté, des Sables d'Olonne Agglomération, de Vendée Grand Littoral et du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-vie, le taux de pauvreté est proche du niveau départemental (9,0 %), même si la part des actifs au chômage est plus élevée. En 2023, le taux de chômage dans les trois zones d'emploi couvrant ces territoires est supérieur à 6 %. Le rapport interdécile s'élève à 2,7 sur ces territoires où cohabitent une population plus aisée et des travailleurs alternant contrats courts et chômage, en lien notamment avec l'activité saisonnière [Dreal des Pays de la Loire, 2022]. Il atteint 3,2 dans la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, seule intercommunalité vendéenne à dépasser le rapport interdécile du référentiel (2,9). Ces intercommunalités présentent

les niveaux de vie médians les plus confortables du département (1 940 € en moyenne, contre 1 900 € pour l'ensemble de la Vendée). Les habitants du littoral sont plus âgés que dans le reste du département. Ainsi, le niveau de vie est porté, en plus grande partie qu'ailleurs, par les pensions et retraites (45 % du revenu disponible contre 35 %) et moins qu'ailleurs par les revenus issus de l'activité (56 % contre 67 %). ●

Daniel Belhumeur (Insee)

► Pour en savoir plus

- « L'essentiel sur... le chômage », Insee Chiffres-clés, novembre 2024.
- Bauer P., Loizeau P., « Panorama de la pauvreté dans les Pays de la Loire : une diversité de situations individuelles et territoriales », Insee Dossier Pays de la Loire n° 12, octobre 2023.
- « CA des Sables d'Olonne Agglomération : Un EPCI avec des enjeux sur les ressources liés à la pression touristique », Dreal des Pays de la Loire, août 2022.

Des équipements mieux répartis mais moins nombreux en Vendée

En Vendée, les habitants vivent plus souvent que dans le référentiel à proximité d'équipements de la vie courante. Néanmoins, le nombre de ces équipements par habitant y est plus faible. Habiter dans une commune rurale vendéenne éloigne moins des équipements que dans le référentiel. Par ailleurs, l'accès aux professionnels de santé est plus difficile, qu'il s'agisse des infirmiers, des médecins généralistes ou des masseurs-kinésithérapeutes.

Assurer l'accessibilité aux équipements pour l'ensemble des habitants est un enjeu pour les années à venir : la population vieillissante, et parfois moins mobile, a besoin d'équipements de proximité, notamment des commerces et des services ► [chapitre Démographie](#). L'implantation des équipements de santé et l'accès aux commerces et aux services seront stratégiques dans le département.

Sept communes vendéennes sur dix sont des pôles de services de proximité

Un **pôle de services** de proximité définit une commune qui dispose d'au moins 12 équipements parmi les 25 les plus courants, tels que pharmacie, salon de coiffure, boulangerie, bureau de poste, école, centre de loisirs, médecin, salle de sports, etc. En 2023, 180 communes, soit sept communes vendéennes sur dix, sont des pôles de services de proximité contre quatre sur dix dans le référentiel.

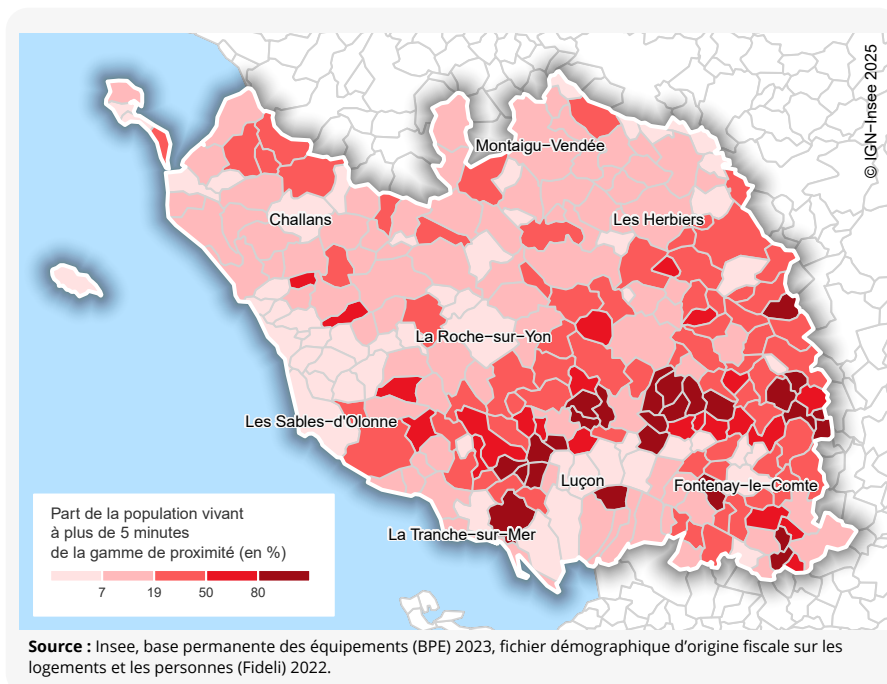
Ainsi, 93 % de la population vivent dans une commune pôle de services de proximité en Vendée, une part plus élevée que dans le référentiel (86 %). Le département est bien loti en raison de son maillage territorial serré, composé de nombreuses petites villes et de bourgs ruraux ► [chapitre Présentation](#).

Le nombre d'équipements de proximité par habitant est plus faible en Vendée

Alors que les communes vendéennes sont plus souvent pôles de services de proximité, le **taux d'équipement** est moins favorable en Vendée que dans le référentiel. La population vit plus souvent dans des communes bien équipées mais, rapporté au nombre d'habitants, le nombre d'équipements est moins élevé. Toutefois, la présence d'un équipement sur une commune n'apporte pas toute l'information sur sa capacité et sa fréquentation.

Ainsi, la Vendée compte 241 équipements de la **gamme de proximité** pour 10 000 habitants, contre 278 en moyenne dans le référentiel. Le département est

► 1. Part de la population éloignée de la gamme des équipements de proximité en 2023



moins bien doté en restaurants (27 pour 10 000 habitants en Vendée, contre 34 dans le référentiel), en boulangeries-pâtisseries (7 contre 9), en épiceries et supérettes ainsi qu'en bibliothèques (4 contre 5), enfin en établissements d'enseignement primaire (7 contre 8).

Les agences immobilières, dont le nombre double entre 2018 et 2023, sont le seul équipement de proximité mieux représenté en Vendée (19 agences pour 10 000 habitants, contre 16 dans le référentiel). L'attractivité du département favorise l'implantation d'agences immobilières ► [chapitre Logement](#).

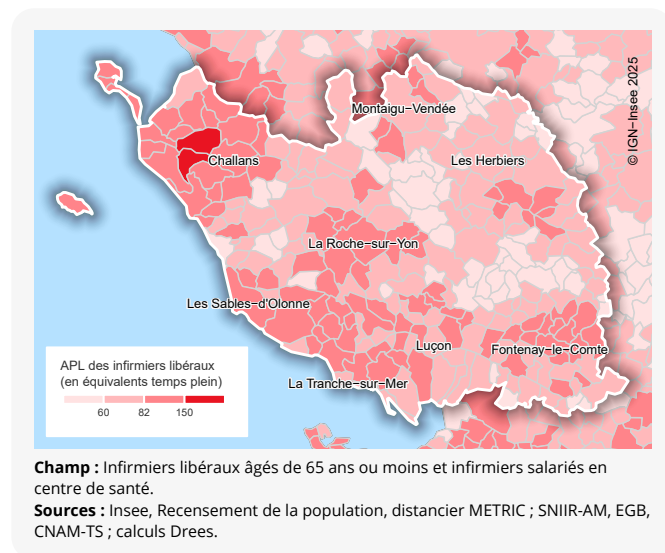
Les pôles de services intermédiaires et supérieurs, un maillage proche de celui du référentiel

Les communes dites pôles de la **gamme intermédiaire** disposent, en plus, d'équipements spécialisés ou de taille moyenne : supermarchés, collèges, laboratoires d'analyses médicales, etc. La Vendée compte 48 pôles de gamme intermédiaire, où vivent 56 % de la population, soit la même proportion que dans le référentiel. Le taux d'équipement de cette gamme est légèrement moindre en Vendée (88 équipements pour 10 000 habitants, contre 93 dans le référentiel).

► Encadré - Littoral et îles mieux équipés

La population vivant dans une commune littorale ou dans les îles est moins éloignée des équipements de proximité : 7 % seulement vivent à plus de 5 minutes de la gamme de proximité, contre 14 % sur l'ensemble du département. Ce meilleur équipement permet de satisfaire les besoins des résidents comme des touristes [Féfé, 2024]. Ainsi, ces communes possèdent en moyenne 327 équipements de proximité, 138 équipements intermédiaires et 36 équipements supérieurs pour 10 000 résidents. Elles sont notamment très équipées en restaurants (68 pour 10 000 habitants), même s'ils ne sont pas tous ouverts à l'année.

► 2. Accessibilité potentielle localisée (APL) des infirmiers par commune en 2023



Les communes pôles de la **gamme supérieure** offrent l'éventail le plus étendu d'équipements et de services. En font partie des équipements de grande taille (hypermarchés, grandes surfaces spécialisées, hôpitaux, etc.), des équipements hautement spécialisés (les spécialités médicales) ou des équipements de grands centres urbains (gares, location de voitures, cinémas). Plus les communes sont peuplées et plus les équipements présents sont variés. Ainsi, La Roche-sur-Yon offre 54 équipements sur les 56 de la gamme supérieure. Les Sables-d'Olonne, Challans, Fontenay-le-Comte, Montaigu-Vendée, Les Herbiers, Luçon et Saint-Gilles-Croix-de-Vie complètent la liste des huit communes pôles de la gamme supérieure en Vendée. Ces communes rassemblent 28 % de la population vendéenne, une part équivalente à celle du référentiel. Le taux d'équipement de cette gamme est, là encore, un peu plus faible en Vendée (25 équipements pour 10 000 habitants, contre 28 dans le référentiel). Plusieurs spécialités médicales sont notamment moins présentes en Vendée que dans le référentiel : radiologues (0,9 contre 1,8), cardiologues (0,4 contre 0,7) et psychiatres (0,3 contre 0,5).

Les habitants des communes rurales sont moins éloignés des équipements que ceux du référentiel

En Vendée, les habitants des communes rurales sont moins éloignés des équipements que ceux du référentiel : 19 % vivent à plus de 5 minutes en voiture des équipements de proximité, contre 27 % dans le référentiel. De même, 19 % sont à plus de 11 minutes des équipements intermédiaires, contre 27 % dans le référentiel. Enfin 27 % résident à plus de 20 minutes des équipements supérieurs, comme dans le référentiel. Depuis 2020, les implantations d'espaces France Services améliorent l'accessibilité aux

services publics à l'est et au nord-ouest du département. Le temps d'accès aux services publics est en moyenne de 8 minutes, inférieur au niveau régional [Rivillon, 2023].

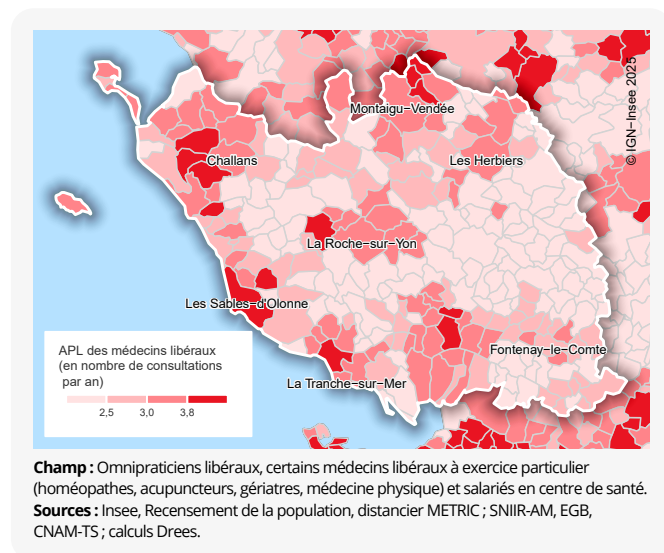
À l'inverse, les habitants des communes urbaines vivent un peu plus éloignés des équipements de proximité que ceux du référentiel (5 % des Vendéens, contre 2 %). En revanche, concernant les équipements intermédiaires ou supérieurs, moins de 1 % des habitants des communes urbaines en sont éloignés, en Vendée comme dans le référentiel.

Dans le département, les territoires les moins denses sont les plus éloignés des équipements ► **figure 1**. Dans une cinquantaine de communes, plus de la moitié des habitants sont éloignés des équipements de proximité. Dans une quinzaine d'entre elles, au sud-est de la Vendée, toute la population est concernée, comme à Auchay-sur-Vendée, Saint-Maurice-des-Noues et Péault. Les habitants du littoral sont, quant à eux, moins éloignés des équipements de proximité ► **encadré**.

Un accès aux professionnels de santé plus limité que dans le référentiel

L'accès aux professionnels de santé (hors hôpital) est plus faible en Vendée que dans le référentiel. En 2023, l'**accessibilité potentielle localisée** (APL) aux infirmiers est deux fois plus faible en Vendée que dans le référentiel (86 équivalents temps plein pour 10 000 habitants, contre 151). Les communes de la Roche-sur-Yon et des Sables-d'Olonne ne sont pas beaucoup mieux pourvues (respectivement 95 et 101 ETP pour 10 000 habitants) ► **figure 2**. Ce moindre accès aux infirmiers est commun à toute la région des Pays de la Loire, classée en dernière position selon l'APL [Gallais, 2023]. Ainsi 48 % de la population vendéenne

► 3. Accessibilité potentielle localisée (APL) des médecins généralistes par commune en 2023



vivent dans une **commune sous-dense** en infirmiers, contre seulement 4 % dans le référentiel.

Avec 3,0 consultations par habitant contre 3,8 dans le référentiel, l'accès aux médecins généralistes est lui aussi plus restreint. Les difficultés d'accès aux médecins généralistes et aux infirmiers touchent globalement les mêmes territoires, et en particulier les territoires ruraux à l'est du département. Le secteur des Herbiers et de Montaigu-Vendée fait exception : l'accès aux infirmiers reste faible mais celui aux médecins généralistes est moins critique ► **figure 3**. En 2023, 30 % de la population vendéenne vivent dans une commune sous-dense en médecins généralistes, soit 18 points de plus que dans le référentiel. Enfin, l'accès aux masseurs-kinésithérapeutes est lui aussi plus difficile en Vendée, avec 89 ETP pour 10 000 habitants, contre 109 dans le référentiel. Cette moindre accessibilité aux professionnels de santé pose la question de l'adéquation entre l'offre de soins et la population vieillissante du département ► **chapitre Démographie**. La Vendée est toutefois mieux équipée en hébergements pour personnes âgées : 2,9 places sont recensées pour 10 000 habitants, contre 2,1 dans le référentiel. ●

Ophélie Kaiser (Insee)

► Pour en savoir plus

- **Hervy C., Rivillon Y.**, « L'accessibilité aux services publics nettement améliorée par le réseau France Services », Insee Dossier Pays de la Loire n° 11, juin 2023.
- **Féfeu L., Fizzala A.**, « Un accès aux équipements plus favorable dans la région », Insee Flash Pays de la Loire n° 138, avril 2023.
- **Gallais L.**, « Un Ligérien sur deux a un moindre accès aux infirmiers libéraux », Insee Flash Pays de la Loire n° 141, novembre 2023.

Une population susceptible de doubler en haute-saison touristique

L'attrait pour le département vendéen, et particulièrement sa façade littorale, génère une offre conséquente en hébergement touristique. La Vendée est susceptible de doubler sa population au plus fort de la saison. Avec trois lits touristiques sur quatre, les résidences secondaires sont le premier mode d'hébergement. La fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme est portée par les campings, qui enregistrent trois nuitées sur quatre en 2023. Outre les activités d'hébergement, le tourisme booste l'activité de nombreux secteurs tels que le commerce ou la restauration. Au total, en Vendée, 18 110 emplois sont liés à la présence de touristes en 2021.

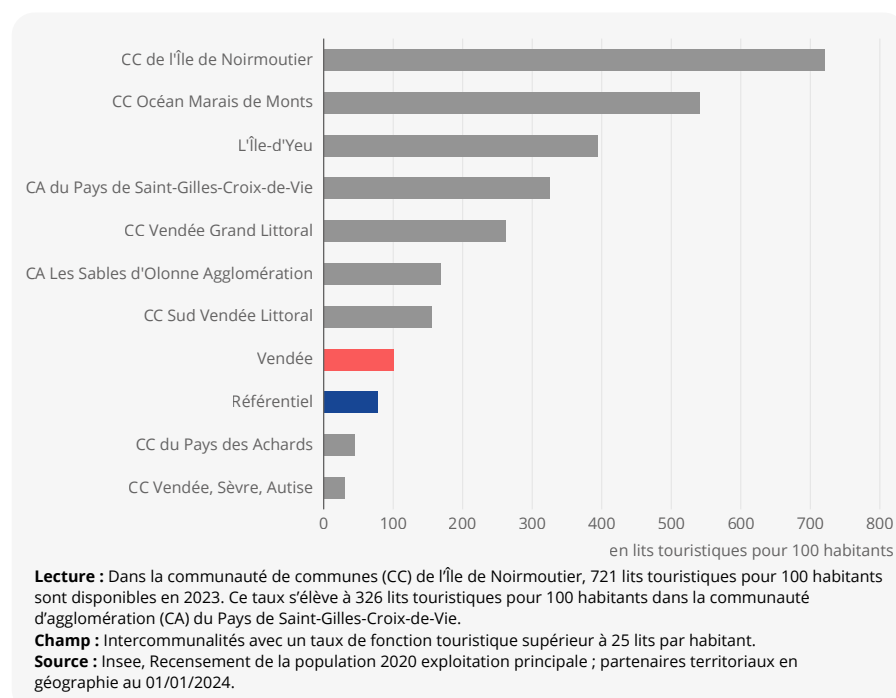
La Vendée est une destination touristique majeure dans la région des Pays de la Loire et en France. Le département bénéficie d'atouts naturels attractifs pour les touristes : 276 kilomètres de littoral, deux îles (Yeu et Noirmoutier) et des paysages variés (dune, forêt, marais, bocage, etc.). Le territoire jouit également de nombreux sites culturels et de loisirs. Son site phare, le Puy du Fou, reçoit 2,8 millions de visiteurs en 2024. En outre, la Vendée accueille chaque année des centaines de manifestations sportives, culturelles ou festives. Par exemple, le Vendée Globe, course maritime très populaire dont la dernière édition s'est tenue en 2024, attire plus de 2 millions de visiteurs aux Sables-d'Olonne tous les quatre ans. Face à une activité touristique dynamique, il est nécessaire d'analyser les mécanismes en jeu dans le département pour mieux éclairer les leviers de développement.

Une capacité d'accueil touristique équivalente à sa population

Le tourisme entraîne ponctuellement, dans certains territoires, de fortes variations de population. Le **taux de fonction touristique** est un indicateur permettant de quantifier la multiplication théorique de la population en période d'afflux touristique. Avec **100 lits touristiques** pour 100 habitants (contre 78 dans le référentiel) ► **figure 1**, la Vendée dispose d'une capacité d'accueil de touristes équivalente à sa population permanente. Le territoire est donc susceptible de doubler sa population en haute-saison. Sa **densité touristique** est également plus marquée que la moyenne du référentiel : 103 lits touristiques/km² contre 61 lits touristiques/km².

La concentration de lits touristiques est la plus forte sur le littoral vendéen, en particulier au nord du département. La communauté de communes de l'Île de Noirmoutier affiche les indicateurs les plus élevés : 721 lits touristiques pour 100 habitants (plus de sept fois la moyenne départementale) et 1 336 lits touristiques par km² (plus de treize fois la moyenne départementale).

► 1. Taux de fonction touristique des EPCI vendéens en 2023



En 2023, la Vendée dispose de 695 450 lits touristiques. Les résidences secondaires sont le premier mode d'hébergement, avec trois lits touristiques sur quatre. Elles représentent 24 % des logements vendéens en 2021 (contre 19 % dans le référentiel) ► **chapitre Logement**.

Les hébergements collectifs de tourisme constituent quant à eux un lit touristique sur quatre, majoritairement dans les campings. Avec 314 établissements en 2023, la Vendée est le premier département français en nombre de campings. Spécificité vendéenne, le nombre d'établissements haut de gamme est particulièrement élevé : les 4-5 étoiles représentent 44 % des campings, contre 24 % dans le référentiel. Le reste de la capacité d'accueil des hébergements collectifs de tourisme se répartit entre les 171 hôtels et les 70 autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT : résidences de tourisme, villages vacances, etc.).

Non comptabilisés dans les lits touristiques, la Vendée propose en outre des meublés de tourisme et chambres d'hôtes. La capacité d'accueil correspondante est estimée, en se basant sur les remontées d'information des offices de tourisme et des professionnels, à plus de 30 000 lits en 2023 [Vendée Expansion, 2023]. En complément, l'offre d'hébergements de courte durée proposée entre particuliers via les plateformes en ligne est en hausse constante, en Vendée comme sur le reste du territoire [Eurostat, 2025].

Hébergements collectifs de tourisme : plus de trois nuitées sur quatre dans les campings

En 2023, les hébergements collectifs de tourisme vendéens enregistrent 12,6 millions de **nuitées**, soit le 8^e rang des départements métropolitains (contre 7,0 millions en moyenne dans le référentiel). Ce volume

important de nuitées est principalement porté par les campings : 9,7 millions de nuitées en 2023, soit le 2^e rang national après l'Hérault. Ainsi, plus de trois nuitées sur quatre dans les hébergements collectifs de tourisme ont lieu dans les campings (contre 65 % dans le référentiel).

La fréquentation des hébergements collectifs de tourisme est très saisonnière : en 2023, plus de six nuitées sur dix sont relevées en juillet et août. Elle est également très localisée : les communes du littoral absorbent 71 % des nuitées. De plus, la clientèle française est le principal moteur de la fréquentation (86 % des nuitées vendéennes, contre 81 % dans le référentiel). Parmi la clientèle étrangère, plus de la moitié est de nationalité britannique ou néerlandaise.

Depuis la crise sanitaire, dans l'ensemble des hébergements collectifs de tourisme, la fréquentation atteint des niveaux records : +8 % de nuitées par rapport à 2019, en Vendée, comme dans le référentiel. Mais les tendances divergent selon le type d'hébergement : hausse dans les campings (+11 %) et les hôtels (+6 %), baisse dans les AHCT (-10 %).

En parallèle des nuitées des hébergements collectifs de tourisme, l'économie collaborative a un impact croissant sur le marché de l'hébergement touristique depuis une décennie. La fréquentation via le « tourisme de plateforme » bondit. En 2023, en Vendée, 2,4 millions de nuitées sont réservées dans des hébergements proposés par des particuliers via les plateformes Airbnb, Booking, Expedia et Tripadvisor, selon les données expérimentales d'Eurostat

► **sources**. Le nombre de ces nuitées évolue de 73 % par rapport à 2019 (contre +56 % en moyenne dans le référentiel).

Le tourisme génère autant d'emploi que l'agroalimentaire

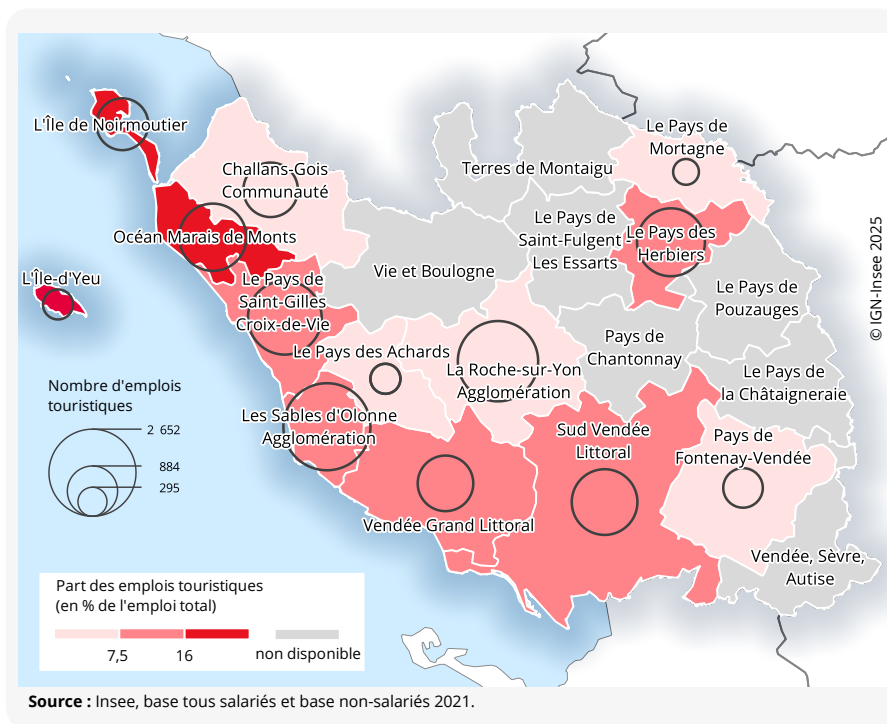
En moyenne annuelle en 2021, la Vendée comptabilise 18 110 **emplois touristiques**, soit autant d'emplois que dans le secteur de l'agroalimentaire. Le poids du tourisme dans l'emploi marchand du département (7,5 %) est plus élevé que dans l'ensemble de la France (5,7 %), mais plus faible que dans le référentiel (8,4 %).

Les territoires du littoral vendéen concentrent 59 % des emplois touristiques

► **figure 2**. La part de ces emplois sur l'emploi total est particulièrement élevée sur le littoral nord : 31 % dans la communauté de communes de l'île de Noirmoutier et 27 % dans la communauté de communes Océan Marais de Monts.

En 2021, les activités de commerce génèrent 7 000 emplois, soit 39 % des emplois liés au tourisme, contre 36 % dans le référentiel. La Vendée se distingue du référentiel par une part nettement

► 2. Nombre et part d'emplois touristiques par EPCI en Vendée en 2021



► Encadré - L'île d'Yeu : un territoire insulaire à forte intensité touristique

La petite île vendéenne d'Yeu, dotée d'une seule commune (Port-Joinville), attire chaque année de nombreux touristes et contribue à l'attractivité du département. Elle est principalement accessible en bateau. En 2023, les deux compagnies qui font la traversée transportent plus de 600 000 passagers.

L'île d'Yeu dispose de 19 400 lits touristiques, soit près de 400 lits pour 100 habitants et une densité touristique très élevée (813 lits touristiques/km²). L'île dispose de peu d'hébergements collectifs de tourisme et 96 % de ses lits touristiques se trouvent dans des résidences secondaires. D'ailleurs, en 2021, 60 % des logements de l'île sont des résidences secondaires, une part nettement plus élevée que la moyenne départementale (24 %). En 2021, l'affluence des touristes génère 360 emplois touristiques en moyenne annuelle, soit une part élevée de l'emploi marchand total de l'île (26 %).

plus élevée des grandes surfaces dans les emplois touristiques (+6 points). Les touristes, notamment ceux logeant en résidence secondaire, reproduisent sur leur lieu de vacances les comportements et habitudes d'achats de leur lieu de résidence. Ainsi les grandes surfaces sont parmi les principaux bénéficiaires de cette clientèle de passage.

L'hébergement et la restauration, quant à eux, génèrent 6 200 emplois touristiques en Vendée, soit 34 % des emplois touristiques du département (contre 36 % dans le référentiel). Le reste des emplois touristiques se répartit entre différentes

activités, notamment les activités de sport et de loisirs (10 %), l'artisanat (4 %), le patrimoine et la culture (3 %), et les soins de bien-être (3 %).

Si, dans l'hébergement, tous les emplois sont comptabilisés, à l'inverse dans la restauration et les activités qui profitent à la population résidente (commerce, sport, loisirs, etc.), l'emploi touristique est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique dû aux résidents. ●

Christelle Manceau (Insee)

► Pour en savoir plus

- **Manceau C. et al.**, « Après deux saisons record, l'activité touristique marque le pas », Insee Analyses Pays de la Loire n° 140, février 2025.
- **Eurostat**, « Nuitées réservées via les plateformes en ligne en hausse de 18 % au 3^e trimestre 2024 », janvier 2025.
- **Manceau C. et al.**, « Les campings ligériens boostent la fréquentation touristique », Insee Analyses Pays de la Loire n° 122, février 2024.
- **Vendée Expansion**, « Les chiffres clés du tourisme en Vendée », édition 2023.

Un quart de résidences secondaires parmi les logements vendéens

En 50 ans, le nombre de logements en Vendée a fortement augmenté. Les résidences secondaires ont quadruplé et se concentrent principalement à l'ouest, sur le littoral. Les Ligériens sont les premiers détenteurs de ces résidences, et particulièrement les Vendéens. Les prix des logements sont boostés par l'attrait touristique de la façade atlantique. À l'inverse, dans le sud-est du département, les prix immobiliers sont plus faibles. Les écarts de prix entre les territoires se creusent sur la dernière décennie. Les logements vacants sont peu nombreux, signe d'une certaine tension sur le marché du logement. La Vendée se démarque par une proportion importante de résidences principales occupées par leurs propriétaires, ainsi que par une dynamique de construction soutenue sur ces dernières années.

En Vendée, 441 000 logements existent en 2021. Ce nombre a triplé en 50 ans, tandis que le nombre de Vendéens a presque doublé. En effet, les modes de vie évoluent : mises en couple plus tardives, séparations plus fréquentes, vieillissement de la population, etc. Ainsi, le nombre de personnes par logement diminue. En 1968, les ménages vendéens sont composés, en moyenne, de 3,4 personnes contre seulement 2,2 en 2021. Le nombre de ménages, multiplié par 2,6 sur la période, augmente donc davantage que la population. Le développement du tourisme, avec la construction de résidences secondaires, contribue également à la hausse du nombre de logements.

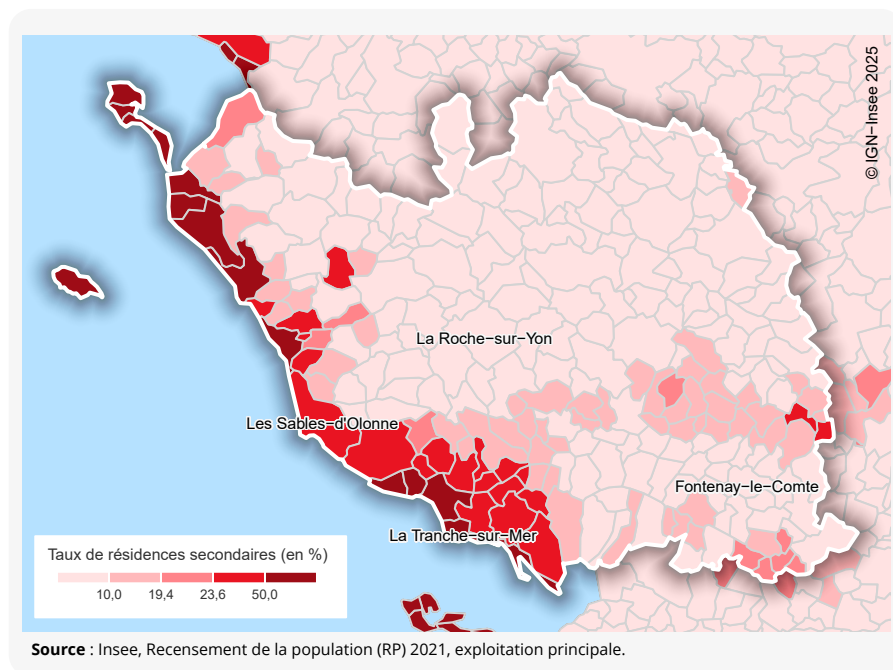
Les maisons représentent 84 % des habitations vendéennes, contre 76 % dans l'ensemble des logements du référentiel. Cette part élève la Vendée à la 3^e place départementale, au même rang que la Dordogne, derrière la Creuse et les Deux-Sèvres.

En Vendée, les maisons sont le type d'habitat le plus répandu : 79 % ou plus, dans toutes les intercommunalités, exceptées la communauté d'agglomération des Sables-d'Olonne (66 %), celle de la Roche-sur-Yon (68 %) et la communauté de communes Océan Marais de Monts (70 %). La part de maisons atteint un maximum de 97 % dans le Pays des Achards et sur l'Île-d'Yeu.

Quatre fois plus de logements secondaires en 50 ans

En 2021, les **résidences secondaires** constituent 24 % des logements vendéens, contre 19 % dans le référentiel. En 50 ans, leur nombre a quadruplé en Vendée, comme dans le référentiel. Les évolutions sont nuancées dans le département. La communauté d'agglomération des Terres de Montaigu dispose du même nombre de résidences secondaires qu'en 1968. À l'inverse, la communauté de communes de Challans-Gois enregistre la plus forte progression, avec neuf fois plus de résidences secondaires qu'en 1968.

► 1. Part des résidences secondaires dans le nombre total de logements, par commune en 2021



De plus, la répartition de ces logements est disparate au sein du département. En effet, ils sont très concentrés sur le littoral, zone particulièrement touristique : 48 % se trouvent à moins de 500 mètres de l'océan. À la Tranche-sur-Mer, plus des trois quarts des habitations sont des résidences secondaires ► **figure 1**. Maintenir l'accès au logement pour les actifs est un enjeu pour ces territoires où ils sont en concurrence directe avec les **détenteurs de résidences secondaires**, aux niveaux de vie plus élevés [Adile de Vendée, 2022].

Les Vendéens, principaux détenteurs de leurs résidences secondaires

Les Vendéens détiennent 23 % des résidences secondaires du département ; les habitants de Loire-Atlantique 10 % ; ceux du Maine-et-Loire 7 %. L'ensemble

des Ligériens disposent de 43 % des résidences secondaires de Vendée. Au-delà des Pays de la Loire, les détenteurs de logements secondaires vendéens résident principalement en Île-de-France (21 %), Centre-Val de Loire (9 %) ou Nouvelle-Aquitaine (8 %). Seulement 4 % de ces résidences sont détenues par des personnes qui vivent à l'étranger, contre 8 % dans le référentiel. Elles habitent le plus souvent au Royaume-Uni, en Belgique ou en Allemagne.

Parmi les détenteurs de résidences secondaires vendéennes qui vivent en France, 48 % résident à moins de 3 heures de distance de leur logement secondaire, et 16 % à moins d'une heure. À l'inverse, 21 % habitent à 5 heures ou plus.

Sur 100 ménages liés à une résidence secondaire en Vendée et domiciliés en France, 26 sont des **ménages aisés**, contre 31 dans le référentiel. Cette proportion

augmente avec la proximité du littoral. En effet, 29 % des ménages qui détiennent des résidences secondaires situées à moins de 500 mètres des côtes vendéennes sont aisés.

Le prix des logements vendéens, plus élevé sur le littoral

En 2022, le **prix médian des logements** vendéens atteint 2 500 euros (€) par mètre carré (m²), supérieur à celui du référentiel (2 260 €/m²). Il est plus élevé pour les appartements (3 250 €/m²) que pour les maisons (2 380 €/m²), avec un écart plus marqué en Vendée (870 €) comparé au référentiel (675 €).

Les prix des logements vendéens sont très hétérogènes. Les communes du littoral affichent un prix médian au mètre carré 1,6 fois plus élevé que dans le reste du département. Plus généralement, acheter dans l'ouest vendéen coûte plus cher, du fait de l'attractivité touristique du littoral, avec un maximum à l'Île-d'Yeu (6 000 €/m²). À l'inverse, le sud-est se caractérise par des niveaux plus faibles, avec un prix médian minimum de 1 300 €/m² dans la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ► **figure 2**.

Parmi les dix communes de la région où les prix de l'immobilier sont les plus élevés en 2022, la moitié se trouve en Vendée. Les îles sont particulièrement prisées : l'Île-d'Yeu occupe la 3^e place, derrière deux villes de Loire-Atlantique, La Baule-Escoublac et Pornichet. Trois des quatre communes qui forment l'île de Noirmoutier occupent les 4^e, 6^e et 7^e places. Saint-Gilles-Croix-de-Vie, en 9^e position, est la commune vendéenne continentale où les prix de l'immobilier

sont les plus élevés. Par ailleurs, La Roche-sur-Yon, avec un prix médian de 2 450 €/m² en 2022, arrive seulement à la 55^e place vendéenne.

Des écarts de prix qui se creusent entre territoires

En dix ans, le prix médian au mètre carré des logements augmente de 38 % en Vendée, soit 10 points de plus que dans le référentiel. Cependant, il n'évolue pas au même rythme dans tout le département : +13 % sur la communauté de communes Vendée, Sèvre, Autise (la plus faible augmentation), contre +58 % dans celle de Vie et Boulogne (la plus forte augmentation, hors l'Île d'Yeu) ► **figure 3**. Globalement, entre 2012 et 2022, la hausse des prix est plus faible dans le sud-est, zone où les prix étaient les plus bas du département en 2012. Ces différences de dynamique sont un facteur de clivage social et territorial. En effet, les populations qui résident dans des territoires aux prix plus faibles voient l'écart se creuser entre la valeur de leur bien et celle d'un bien équivalent dans un territoire aux prix plus élevés. De même, les prix de l'immobilier le long du littoral n'évoluent pas au même rythme : l'Île-d'Yeu connaît la plus forte augmentation (+67 % en 10 ans), et la communauté de communes Océan Marais de Monts la plus basse (+32 %).

Une vacance faible sur la côte vendéenne, indicateur de tension sur le marché immobilier

En Vendée, 5 % des logements sont vacants en 2021, soit 2 points de moins que dans le référentiel. Ce taux, particulièrement bas, positionne la

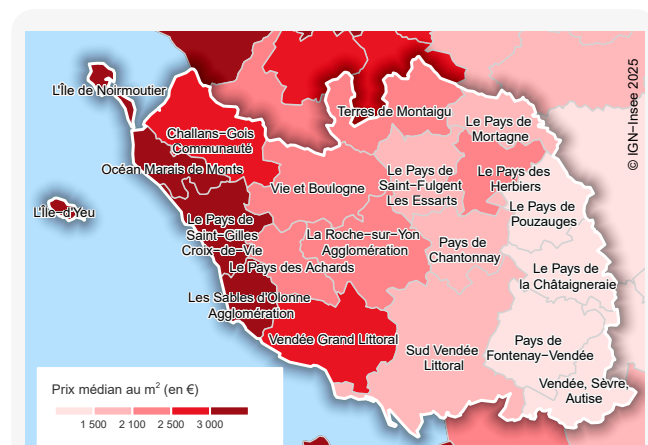
Vendée juste après les deux départements de la Corse (3 %) qui ont la plus faible vacance nationale.

Néanmoins des disparités sont visibles. La façade atlantique présente les taux les plus faibles, inférieurs à 1 % dans les communes de Barbâtre, Brem-sur-Mer et la Tranche-sur-Mer. L'attrait touristique et la présence de nombreuses résidences secondaires dans certaines zones induisent une concurrence importante avec les résidences principales. Cette tension du marché immobilier incite à rénover ou à vendre rapidement les logements vacants [Bauer, 2024]. À l'inverse, le taux de vacance dépasse souvent la moyenne vendéenne dans les communes situées dans le sud-est du département. Le maximum est enregistré à Faymoreau (23 %), limitrophe des Deux-Sèvres.

La vacance des logements est un indicateur du dynamisme du marché immobilier. Une vacance de courte durée témoigne d'un marché actif, tandis qu'une vacance prolongée peut révéler une inadéquation entre l'offre et la demande (localisation, taille, prix), ou un problème avec le bien (logement insalubre, longs travaux nécessaires). En 2021, la part de logements vacants depuis deux ans ou plus du parc privé est deux fois plus faible en Vendée (1,7 %) que dans le référentiel (3,6 %).

Les zones rurales sont davantage concernées par la vacance de longue durée. Deux intercommunalités se démarquent avec un taux de vacance de plus de deux ans supérieur à 4 % : la communauté de commune du Pays de la Châtaigneraie (4,6 %) et de Vendée, Sèvre, Autise (4,3 %). Sur ces deux territoires, où les prix médians au mètre carré sont les plus faibles du département, plus de la moitié des logements privés sont vacants depuis plus de deux ans.

► 2. Prix médian en euros au m² des logements, par intercommunalité en 2022



Champ : Logements anciens de France métropolitaine.

Source : Direction générale des Finances publiques (DGFiP) - Centre d'études et d'expertises sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Demande de valeurs foncières (DV3F).

► 3. Évolution du prix médian en euros au m² des logements, par intercommunalité entre 2012 et 2022



Champ : Logements anciens de France métropolitaine.

Source : Direction générale des Finances publiques (DGFiP) - Centre d'études et d'expertises sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Demande de valeurs foncières (DV3F).

Davantage de propriétaires en Vendée

En 2021, 72 % des résidences principales en Vendée sont occupées par leurs propriétaires, soit 6 points de plus que dans le référentiel. Seule la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon (60 %) présente une part de propriétaires occupants inférieure à la moyenne régionale (64 %).

Les résidences principales vendéennes sont plus grandes que celles du référentiel : 71 % d'entre elles font 80 m² ou plus (65 % dans le référentiel). Elles sont aussi plus récentes : 23 % d'entre elles ont été construites depuis 2006, contre 19 % dans le référentiel. Pour les plus anciennes, seulement 15 % existaient déjà en 1945 en Vendée (20 % dans le référentiel).

Selon le diagnostic de performance énergétique (DPE), les résidences principales vendéennes sont légèrement moins économes : 33 % sont classées en E, F ou G, contre 35 % dans le référentiel.

Chauffage à l'électricité prépondérant, mais le fioul toujours présent

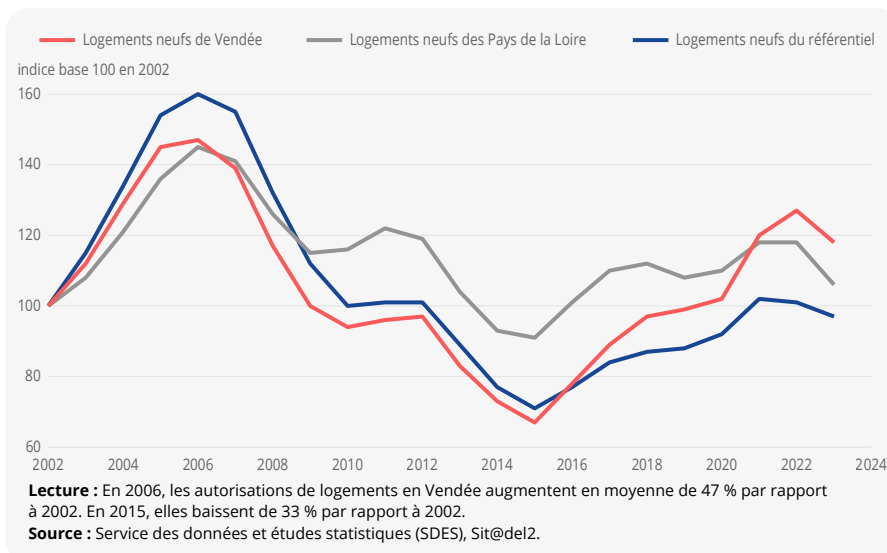
En 2021, l'électricité est le premier mode de chauffage en Vendée : 45 % des résidences principales sont équipées d'un chauffage électrique, comme dans le référentiel. Il est particulièrement présent dans les îles d'Yeu (66 %) et de Noirmoutier (65 %).

Des aides de l'État existent depuis 2019, comme la prime à la conversion des chaudières pour aider les particuliers à sortir des énergies fossiles. Cependant, le fioul reste le mode de chauffage principal dans 13 % des résidences principales vendéennes, contre 11 % dans le référentiel. Plus d'un quart des résidences des communautés de communes du Pays de Pouzauges (29 %) et du Pays de la Châtaigneraie (27 %) utilisent le fioul comme système de chauffage principal.

Une envolée de la construction ces dernières années

En Vendée, 7 000 logements neufs sont autorisés à la construction en moyenne chaque année entre 2001 et 2024. Le maximum est enregistré autour de 2006, avec plus de 10 000 logements neufs autorisés ► **figure 4**. Entre 2006 et 2015, les autorisations de construction diminuent, au même rythme en Vendée et dans le référentiel. Cependant, entre 2015 et 2022, ces autorisations augmentent chaque année, de façon plus prononcée en Vendée que dans le référentiel. Elles atteignent un pic en 2022

► 4. Évolution des autorisations de construction de logements neufs (moyenne sur 3 ans glissants)



► Encadré - La pression augmente sur le logement social

Avec plus de 25 000 logements sociaux en Vendée en 2023, le parc social représente 8 % des résidences principales vendéennes, contre 11 % dans le référentiel et 14 % dans les Pays de la Loire. Cette part est la plus faible des départements ligériens (de 12 % en Mayenne à 18 % dans le Maine-et-Loire). Le nombre de logements sociaux a cependant augmenté : +21 % sur la dernière décennie (+17 % dans le référentiel), hausse supérieure à l'augmentation du nombre de résidences principales (+16 %). En effet, la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) oblige les villes les plus peuplées à offrir, selon les cas, 20 % ou 25 % de logements sociaux. Parmi les 14 villes vendéennes concernées en 2023, seule La Roche-sur-Yon respecte ce seuil.

La tension sur le logement social est plus marquée en Vendée que dans les Pays de la Loire. Pour une attribution de logement social, 7,6 demandes sont enregistrées en Vendée, contre 5,6 dans la région. De plus, ce taux augmente chaque année depuis 5 ans. En 2018, il était de 4,1 demandes pour une attribution en Vendée (3,3 dans les Pays de la Loire).

La pression est plus grande sur les territoires de la façade atlantique, en lien avec une part de logements sociaux souvent plus faible et des prix élevés dans le parc privé. La communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie enregistre 16,1 demandes pour une attribution en 2023, score le plus haut des intercommunalités de Vendée, hors l'île-d'Yeu (33,5 demandes).

L'attribution d'un logement social nécessite 16 mois en Vendée, légèrement moins qu'en moyenne dans la région (17 mois). Le délai est plus élevé sur le littoral (23 mois dans la communauté de communes de Vendée Grand Littoral et jusqu'à 27 mois à l'île-d'Yeu). Il est plus faible à l'est du département (10 mois dans la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie).

et commencent à diminuer en 2023. En 2024, le nombre de logements autorisés à la construction diminue fortement [Dreal, décembre 2024]. L'équilibre entre la consommation d'espace et les besoins de nouveaux logements est un enjeu pour le département ► **chapitre Environnement**.

Les besoins de logements en Vendée à horizon 2030 sont estimés, sur la base des tendances récentes, entre 4 800 et 5 000 logements par an [Dreal, septembre 2024]. Plusieurs leviers peuvent être utilisés en fonction des territoires : construction neuve, remobilisation du parc vacant, transformation de résidences secondaires en résidences principales, etc. ●

Adeline Cottin (Insee)

► Pour en savoir plus

- **Fizzala A., Relland R.**, « Le boom immobilier freiné par la montée des taux en 2022 », Insee Flash Pays de la Loire n° 148, décembre 2024.
- **Dreal Pays de la Loire**, « Décembre 2024 : la chute des délivrances de permis et des mises en chantier est plus forte dans les Pays de la Loire que dans l'Hexagone », décembre 2024.
- **Dreal Pays de la Loire**, « Estimation des besoins en nouveaux logements en Pays de la Loire », Observation et statistiques, septembre 2024.
- **Bauer P., Cottin A.**, « Peu de logements vacants dans les Pays de la Loire », Insee Flash Pays de la Loire n° 144, janvier 2024.
- **Adile de Vendée**, « Portrait des résidences secondaires et de leurs propriétaires », n° 75, septembre 2022.

Les enjeux environnementaux d'un département attractif

Entre 2011 et 2022, l'habitat est le premier poste consommateur d'espace en Vendée, reflet d'une croissance démographique soutenue. La consommation d'énergie augmente, mais moins que la population. L'agriculture, majoritairement orientée vers l'élevage en Vendée, est la première source d'émissions de gaz à effet de serre, avant le transport routier. Le parc automobile demeure majoritairement diesel dans le département où, par ailleurs, la part de ménages équipés d'au moins une voiture est la plus élevée de France. En lien avec le tourisme, la production de déchets ménagers est plus élevée sur le littoral que dans les terres. L'eau, en quantité et en qualité, fait l'objet d'une surveillance accrue. L'agriculture biologique progresse mais reste limitée. Enfin, le territoire est exposé à des risques naturels et industriels.

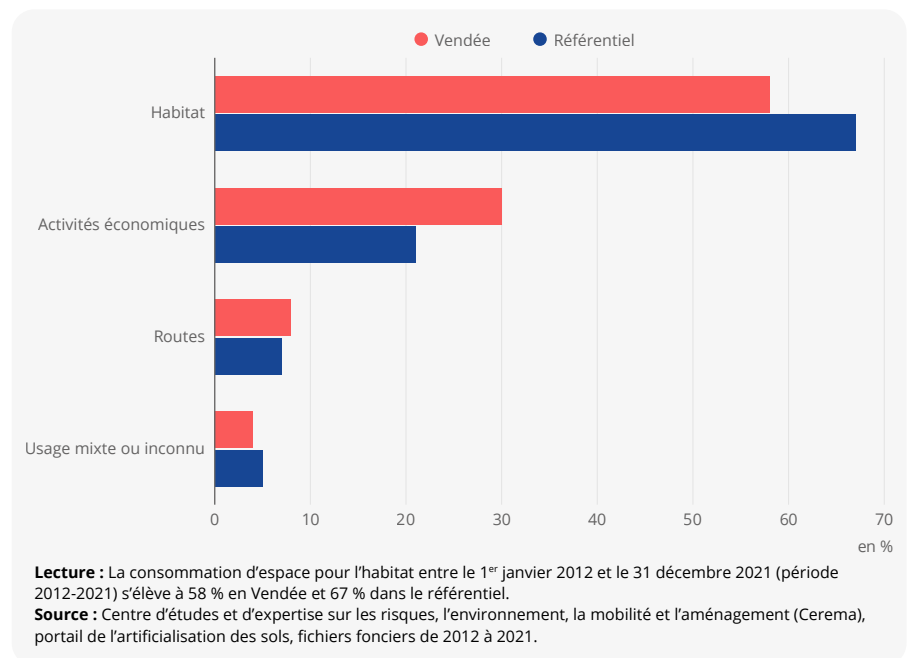
La croissance de la population et de l'activité économique ont des conséquences sur l'environnement vendéen. Ainsi, la consommation d'espace, le surplus de déchets lié au tourisme, les prélèvements croissants en eau, les émissions liées à l'agriculture et au transport routier mobilisent les ressources du territoire. Mais, pour limiter les impacts de l'activité humaine sur l'environnement et le changement climatique, des solutions existent : production d'énergie renouvelable, conversion en agriculture biologique, plans de préservation des espaces naturels, sensibilisation des populations, etc.

L'habitat, premier consommateur d'espace entre 2012 et 2021

L'habitat est le premier usage consommateur d'espace : il représente 58 % de la **consommation d'espace** totale réalisée en 10 ans (entre début 2012 et fin 2021) en Vendée ► **figure 1**. Cette part est plus faible que dans le référentiel (67 %), même si les rythmes des constructions de logements neufs et de la croissance démographique sont plus soutenus en Vendée ► **chapitres Logement, Démographie**. L'activité économique, dont les terrains agricoles avec bâti, consomme 30 % de l'espace sur la période 2012-2021, contre 21 % dans le référentiel. Les routes contribuent un peu plus à la consommation d'espace en Vendée (8 %) que dans le référentiel (7 %).

Entre 2012 et 2021, quels que soient les usages (habitat, activités économiques, autres usages), 4 542 hectares (ha) sont consommés en Vendée, soit presque l'équivalent de la superficie de l'île de Noirmoutier. Cela représente 7,0 mètres carrés (m²) d'espace par an et par habitant,

► 1. Consommation d'espace entre 2012 et 2021, selon l'usage



contre 6,7 m² dans le référentiel. En Vendée, le rythme de consommation ralentit : il passe de 8,3 m² par an et par habitant entre 2012 et 2016, à 5,5 m² entre 2017 et 2021. Ce ralentissement est moins net dans le référentiel (de 6,9 m² à 6,3 m²).

La consommation d'énergie progresse moins que la population résidente

La consommation d'**énergie finale** représente 17,8 térawattheures (TWh) en Vendée en 2021. Elle augmente de 8 % depuis 2008, tandis que la population augmente de 13 % sur la même période. Au final, la consommation d'énergie par habitant baisse entre 2008 et 2021.

Le secteur résidentiel est le premier poste consommateur : il représente 31 % de l'énergie consommée dans le département. Cette part est identique au niveau national.

Le transport routier est le second consommateur d'énergie (trafic de voitures particulières, transport de personnes et de marchandises par la route). Il consomme 29 % de l'énergie du département contre 31 % au niveau national. L'industrie et le tertiaire pèsent respectivement 17 % et 15 %. L'agriculture, du fait de son importance en Vendée, consomme 6 % de l'énergie du département, contre 3 % au niveau national.

Depuis 2022, la consommation d'énergie baisse et serait de 16,8 TWh en 2023

(chiffre provisoire), sous l'effet probable d'une sobriété imposée par les tarifs élevés de l'énergie.

La production d'**énergie renouvelable** est multipliée par 2,7 entre 2008 et 2021. En 2021, elle représente 21 % de l'ensemble de la consommation d'énergie finale en Vendée. La Loi 2019 relative à l'énergie et au climat fixe un objectif de 33 % au niveau national à l'horizon 2030. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) donne quant à lui l'objectif de développer les énergies renouvelables pour atteindre 100 % des consommations en 2050.

La première source d'énergie renouvelable en Vendée en 2021 est la filière bois-énergie, suivie par l'éolien terrestre puis par les pompes à chaleur. Le parc éolien offshore au large de l'île d'Yeu et de l'île de Noirmoutier prévoit à terme l'implantation de 61 éoliennes. Il devrait aboutir fin 2025.

L'agriculture davantage émettrice de GES que le transport routier

L'agriculture est le premier secteur émetteur en Vendée : il est responsable de 37 % des **gaz à effet de serre (GES)** émis dans le département ► **figure 2**. Cette part est de 32 % dans les Pays de la Loire. L'agriculture tient en effet une place importante dans le département : la part des surfaces agricoles forme par exemple 71 % des sols en Vendée en 2020. En 2020, l'élevage constitue l'orientation principale de six exploitations sur dix en Vendée ► **chapitre Économie et emploi**. Cette activité génère du méthane, d'où, en proportion, de fortes émissions de GES.

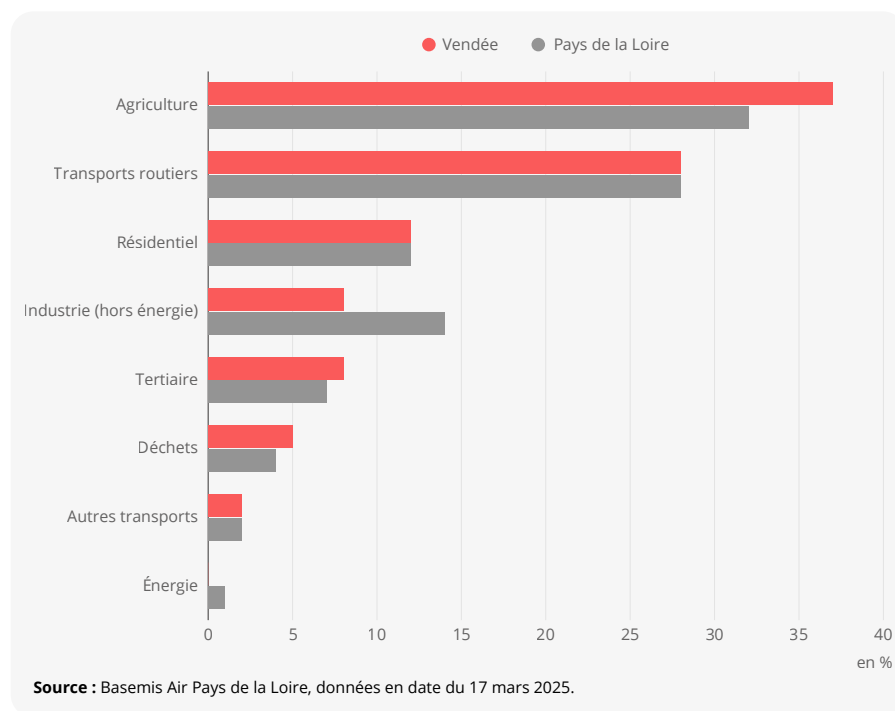
Tous secteurs confondus, les émissions de GES de la Vendée représentent 4,8 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2021. Depuis 2008, ces émissions ont diminué de 12 %.

Un parc automobile majoritairement diesel, l'électrique à la marge

En 2021, en Vendée, 427 100 voitures sont en circulation. Parmi elles, 62 % sont des véhicules diesel et 23 % ont 15 ans ou plus, des chiffres similaires au référentiel. Par ailleurs, 25 % des voitures particulières vendéennes correspondent au **Crit'Air 1** ou sont électriques : cette part a plus que doublé en 5 ans. Le parc électrique, hydrogène ou hybride rechargeable est encore embryonnaire : il représente 1,5 % du parc vendéen en 2021, comme dans le référentiel.

Le département compte également 9 000 poids lourds immatriculés.

► 2. Émissions de gaz à effet de serre en 2021 par secteur d'activité



La quasi-totalité d'entre eux fonctionnent au gazole. La part des poids lourds relevant du Crit'Air 1 ou électriques demeure très faible, s'établissant à 0,6 % du parc.

Le transport routier est le deuxième secteur responsable des émissions de GES : il émet 28 % des GES en Vendée en 2021. La Vendée est le département avec la part la plus élevée de France concernant les ménages équipés d'au moins une voiture. De plus, 90 % des actifs vendéens en emploi utilisent la voiture pour se rendre au travail ► **chapitre Déplacements domicile-travail**.

Davantage de déchets ménagers produits sur le littoral

En Vendée, en 2021, les ménages produisent 497 400 tonnes de **déchets ménagers et assimilés**. Rapporté au nombre de Vendéens (sans inclure les touristes), ce tonnage représente 711 kilos (kg) par habitant et par an, nettement moins que dans le référentiel (831 kg). Les déchets générés par l'activité touristique contribuent au niveau élevé de ce ratio sur le littoral et dans les îles ► **chapitre Tourisme**. Ainsi, il varie entre 1 823 kg par habitant et par an pour l'île de Noirmoutier (valeur la plus élevée) et 434 kg pour la communauté d'agglomération Terres de Montaigu (valeur la plus faible) ► **figure 3**.

Dès les années 2010, de nombreuses communes de Vendée ont mis en place une **tarification incitative**, dont

l'objectif est de réduire la part d'ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire hors matériaux recyclables, déchets verts, encombrants et déchets dangereux. En Vendée, cette tarification concerne 59 % de la population, contre 6 % dans le référentiel. Ce taux est le troisième le plus élevé de tous les départements de France. De fait, même si la Vendée est le département ligérien produisant globalement le plus de déchets ménagers par habitant et par an, elle est aussi celui avec la part d'ordures ménagères résiduelles la plus faible (22 %).

Quantité et qualité de l'eau sous surveillance

En Vendée, en 2017, 2 % des cours d'eau sont classés en bon potentiel écologique, 38 % en état moyen, 39 % en état médiocre et 20 % en mauvais état [DDTM, 2023].

L'eau est une question essentielle en Vendée. Le département présente peu de nappes souterraines et une forte consommation d'espace, mais de nombreux prélèvements (notamment en raison de l'afflux des touristes et des activités industrielles et agricoles), et des épisodes de sécheresse. Plusieurs arrêtés de limitation ou interdiction provisoire de prélèvements en eau témoignent de la situation ces dernières années.

La disponibilité de la ressource en eau potable est un enjeu majeur en Vendée, dans la mesure où la population continue à croître et où l'eau potable provient très majoritairement des eaux superficielles.

Un programme de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) se concrétise avec la mise en service fin 2023 d'une usine pilote dans la réutilisation des eaux usées aux Sables-d'Olonne.

La préservation du Marais poitevin, situé partiellement dans le sud Vendée, constitue par ailleurs un enjeu environnemental. Cette zone humide d'importance internationale permet d'atténuer les effets des variations de précipitations saisonnières : inondations en hiver, assèchements en été. L'agriculture conventionnelle impacte davantage la qualité des sols et la qualité des eaux que l'agriculture biologique. Cette dernière représente 12 % de la surface agricole utilisée en Vendée en 2022 : cette part a triplé depuis 2011.

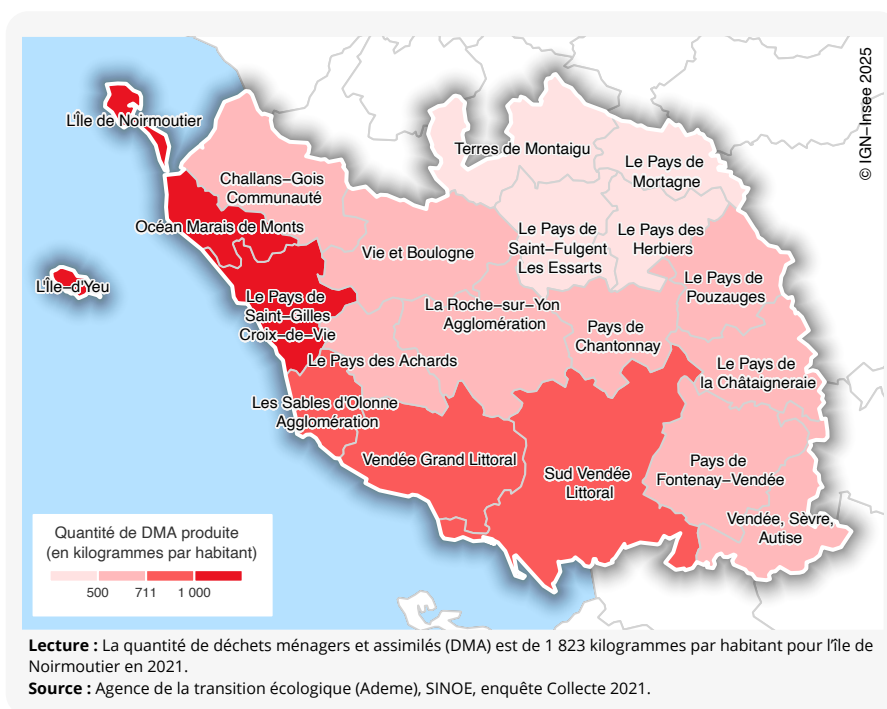
La Vendée est exposée à des risques naturels et industriels

Le littoral vendéen, avec ses plages et ses marais, est soumis à l'érosion côtière et à la montée du niveau de la mer. Ainsi, 319 logements seraient concernés par le recul du trait de côte d'ici 2050 [De Luca, 2024].

Par ailleurs, les risques industriels sont associés à cinq établissements classés **Seveso**, soit deux à l'Herbergement, deux proches de La Roche-sur-Yon et un site proche de Fontenay-le-Comte. Ce sont pour l'essentiel des sites de stockage de produits dangereux, dont un des plus grands sites pyrotechniques d'Europe à Rives de l'Yon. ●

Ophélie Kaiser (Insee)

► 3. Quantité de déchets ménagers produite par habitant et par intercommunalité, en 2021



► Pour en savoir plus

- **Bauer P., Relland R.**, « Nos déchets grossissent mais nos ordures ménagères diminuent grâce au tri », Insee Flash Pays de la Loire n° 154, juin 2025.
- **Delhomme I., Le Bihan E.**, « Des émissions de gaz à effet de serre liées aux spécificités sectorielles des territoires », Insee Analyses Pays de la Loire n° 131, août 2024.
- **De Luca H. et al.**, « Projection du trait de côte et analyse des enjeux au niveau national, horizons 2050 et 2100 », Rapport d'étude Cerema, février 2024.
- **Hervy C. et al.**, « Une consommation d'espace élevée, liée à l'augmentation des ménages », Insee Analyses Pays de la Loire n° 112, février 2023.
- **Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)**, « Qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau, département de la Vendée 2022-2027 », Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature, direction départementale des territoires et de la mer, septembre 2023.

Sources

Démographie

État civil : statistiques sur les naissances et les décès issues de l'exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee.

Recensement de la population (RP) : réalisé par cinquième chaque année par l'Insee, il dénombre les logements et la population résidant en France afin de connaître leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens). Cinq enquêtes annuelles de recensement (EAR) sont nécessaires pour estimer un millésime de recensement.

Omphale : modèle élaboré par l'Insee permettant de faire des projections de population à horizon 2070 sur des zonages de plus de 50 000 habitants. Il utilise les populations par sexe et âge au 1^{er} janvier 2018 et y applique des hypothèses d'évolution de la fécondité, de mortalité et de solde migratoire.

Formation

Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) : produit par la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES), il recense l'ensemble des inscriptions prises au 15 janvier de chaque année dans les différents établissements d'enseignement supérieur. En plus de fournir l'effectif d'étudiants selon le diplôme préparé, il collecte des informations sur leurs caractéristiques sociodémographiques.

Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) : produit par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), il recense les apprentis inscrits au 31 décembre de chaque année en centre de formation des apprentis (CFA) ou en section d'apprentissage (SA). Ce dispositif collecte des informations individuelles sur l'élève (âge, éléments de parcours scolaire, origine sociale), sur le type de formation (conventions et organismes gestionnaires) et sur l'employeur de l'élève.

Affelnet : plateforme numérique d'affectation des élèves par le net, maintenue par le ministère de l'Éducation nationale. Elle recense les vœux formulés en dernière année par les collégiens pour poursuivre leurs études.

Parcoursup : plateforme numérique de préinscription en première année d'enseignement supérieur, maintenue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle recense les candidatures aux formations de l'enseignement supérieur.

Économie et emploi

Base non-salariés : constituée par l'Insee à partir de sources administratives, elle permet de mesurer des effectifs de non-salariés et des niveaux de revenus par secteur d'activité.

Base Tous salariés : constituée par l'Insee à partir des déclarations administratives des employeurs, elle fournit notamment une estimation du salaire horaire net des salariés. Le champ de diffusion inclut les salariés du secteur privé et des entreprises publiques, ceux des trois fonctions publiques, ainsi que ceux des particuliers employeurs.

Besoins en main-d'œuvre : enquête annuelle de France Travail interrogeant chaque année les employeurs sur leurs intentions d'embauche et leurs difficultés de recrutement anticipées, pour l'ensemble des projets (pérennes et saisonniers) de l'année suivante.

Estimations d'emploi localisées (Estel) : constitué par l'Insee à partir de sources administratives (essentiellement les déclarations administratives des employeurs), ce dispositif permet de disposer d'estimations d'emploi à une maille fine, selon un concept proche du Bureau international du travail (BIT).

Fichier approché des résultats d'Ésane (Fare) : constitué par l'Insee à partir du dispositif Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane), il comporte des données comptables et financières sur les entreprises et unités légales.

Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) : constitué par l'Insee, il fournit, à l'échelle communale, le nombre d'établissements et les effectifs salariés par activité économique.

Liaisons financières (Lifi) : système d'information décrivant les liaisons financières entre sociétés. Il permet d'identifier et de caractériser les groupes

de sociétés. Il est géré par l'Insee, à partir de nombreuses sources issues de la DGFiP et de la Banque de France.

Système d'immatriculation au répertoire des unités statistique (Sirus) : élaboré par l'Insee, il contient l'ensemble des unités productives marchandes et l'ensemble des unités employeuses pour constituer la référence de la statistique d'entreprises et de la statistique d'emploi. Pour toutes ces unités, il enregistre des caractéristiques comme le chiffre d'affaires, le classement sectoriel, l'effectif salarié, grâce à des mises à jour provenant d'une multitude de sources.

Revenus et pauvreté

Fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux (Filosophi) : élaboré par l'Insee à partir d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs, fiscaux et sociaux, il est mobilisé pour mesurer les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté à un niveau géographique fin.

Accès aux équipements

Base permanente des équipements (BPE) : mise à jour annuellement par l'Insee, elle répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population, répartis en trois gammes : de proximité, intermédiaire et supérieure.

Échantillon généraliste de bénéficiaires (EGB) : constitué par la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM), il permet de reconstituer l'ensemble du parcours de soins des patients sur une longue période, en ville ou à l'hôpital. Il est aussi utilisé pour estimer la population protégée, en particulier sa répartition par âge et sexe.

Metric : distancier mis au point par l'Insee permettant de calculer un temps théorique moyen de parcours, en voiture, en tenant compte du type de route, de la sinuosité et de l'altimétrie. Les trajets entre l'Île-d'Yeu et le continent ne sont pas comptabilisés.

Système national d'information interrégimes de l'Assurance maladie (SNIIRAM) : base de donnée gérée par la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM), portant sur l'ensemble des remboursements de prestations de soins.

Tourisme

Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme : réalisée mensuellement par l'Insee, elle couvre trois types d'établissements, les campings, les hôtels et les autres hébergements collectifs de tourisme.

Données expérimentales d'Eurostat sur le tourisme : issues d'un accord d'échanges de données conclu début 2020 avec quatre plateformes en ligne (Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor). Le champ exclut les hôtels et campings, mais n'est pas restreint à la location uniquement par des particuliers. Certains hébergements (comme les auberges de jeunesse ou certains apparts-hôtels) sont donc comptabilisés à la fois dans cette source et dans l'enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme.

Logement

CREHA Ouest : gestionnaire du système d'informations des fichiers départementaux de la demande locative sociale de Bretagne et des Pays de la Loire.

Demande de valeurs foncières enrichies avec les fichiers fonciers (DV3F) : base de données sur les ventes de logement élaborée par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema) à partir d'informations de la direction générale des Finances publiques (DGFiP). Sont uniquement conservés les logements anciens vendus seuls, à usage d'habitation (maisons et appartements), qui font l'objet d'un transfert de propriété à titre onéreux, donc hors héritages et donations.

Diagnostics de performance énergétique (DPE) : issus d'une base gérée par l'Agence de la transition écologique (Ademe).

Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli) : constitué par l'Insee à partir de données d'origine fiscale, il fournit des informations sur le parc de logements, leur localisation et le profil de leurs occupants.

Lovac : fichier permettant de caractériser, quantifier et cartographier la vacance des logements privés. Géré par le Centre d'études et d'expertise sur les

risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), il est constitué à partir de données de la DGFiP, des fichiers fonciers et de la base DV3F.

Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux (Sit@del2) : base de données alimentée par les formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Elle est gérée par le service des données et études statistiques (SDES).

Environnement

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) : retraite, géolocalise et enrichit les fichiers fonciers de 2011 à 2021 pour analyser les sujets tels que l'occupation du sol, l'aménagement, le logement, le risque et l'énergie.

BASEMIS® : inventaire régional des consommations d'énergie, productions d'énergie renouvelable, émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques. Il est établi par Air Pays de la Loire, association agréée par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche pour assurer la surveillance de la qualité de l'air dans la région.

Répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) : recense les véhicules routiers (voitures particulières, autobus et autocars, camionnettes, camions, tracteurs routiers, remorques, semi-remorques et véhicules automoteurs spécialisés) immatriculés sur le territoire français. Géré par le service des données et études statistiques (SDES), il est établi à partir d'informations issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Enquête « Collecte » : réalisée tous les deux ans par l'Agence de la transition écologique (Ademe), elle interroge les collectivités en charge du service public de collecte des déchets, incluant le porte-à-porte, l'apport volontaire et les déchetteries.

Enquête « Traitement » : réalisée tous les deux ans par l'Agence de la transition écologique (Ademe) auprès des exploitants d'installations de traitement des déchets ménagers et assimilés en France.

Définitions

Présentation du département

La **grille communale de densité** s'appuie sur le découpage du territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté, puis sur l'agrégation de carreaux de densité équivalente, définissant des « clusters ». Chaque commune est ensuite affectée dans une catégorie en fonction de la part de la population communale comprise dans les différents types de clusters. En particulier, parmi les communes urbaines, sont distingués les centres urbains intermédiaires et les petites villes. Dans les centres urbains intermédiaires, la majorité de la population vit dans des clusters de densité supérieure à 1 500 hab/km², tandis que cela concerne une minorité de la population dans les petites villes. Parmi les communes rurales, sont distingués notamment les bourgs ruraux, où la majorité de la population qui vit dans des clusters de densité supérieure à 300 hab/km², du reste des communes rurales.

L'**aire d'attraction d'une ville** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Démographie

Le **solde apparent des entrées-sorties** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sortent, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel. Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Les **projections de population** sont obtenues en appliquant, d'année en année, des hypothèses d'évolution à la pyramide des âges par sexe du territoire d'intérêt. Ces hypothèses ont trait à la fécondité, à la mortalité et aux migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger). Elles sont appliquées aux quotients observés initialement sur la zone d'intérêt, obtenus à partir du recensement de la population 2018. Le **scénario** central décline localement les évolutions nationales basées sur l'observation du passé récent.

Économie et emploi

La **richesse dégagée** (hors secteur agricole) est issue de la valeur ajoutée des entreprises. Pour les entreprises multi-établissements, la richesse dégagée est ventilée entre ses établissements selon le nombre de salariés.

Les **petites et moyennes entreprises** (PME) comptent moins de 250 salariés, et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros.

Une **entreprise de taille intermédiaire** (ETI) compte entre 250 et 4 999 salariés, et un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

Une **grande entreprise** (GE) est une entreprise qui compte au moins 5 000 salariés, ou plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

L'**indice de spécificité** sectorielle dans l'industrie est le rapport du poids de l'emploi d'un secteur industriel dans une zone d'étude (ici la Vendée) sur le poids de ce même secteur industriel dans la zone de référence (ici les six départements du référentiel).

Dans ce dossier, le **taux de chômage** est le ratio entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).

Les métiers en tension sont calculés par la Dares et France Travail. Une note comprise entre 1 et 5 est attribuée à chaque métier : les **métiers en très forte tension** correspondent à une note de 5. Cet indicateur prend en compte trois dimensions : les difficultés de recrutement anticipées par les employeurs, le nombre d'offres d'emploi rapportées au nombre de demandeurs d'emploi et la facilité des demandeurs d'emploi à retrouver un emploi.

L'**intensité d'embauches** rapporte le nombre d'offres d'emploi et de projets de recrutement à l'emploi moyen. Le **manque de main-d'œuvre disponible** rapporte l'opposé du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A recherchant un métier donné à l'emploi moyen du métier.

Déplacements domicile-travail

Un **navetteur** est un actif en emploi quittant sa commune de résidence pour se rendre sur son lieu de travail. Un **navetteur sortant** réside en Vendée et travaille en dehors du département. Un **navetteur entrant** travaille en Vendée mais réside en dehors du département.

Revenus et pauvreté

Un individu est considéré comme **pauvre monétairement** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**, établi à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. Le **taux de pauvreté** est la part d'individus dont le niveau de vie est en dessous du seuil de pauvreté monétaire.

Le **niveau de vie** rapporte le revenu disponible du ménage (soit l'ensemble des revenus après prélèvements sociaux, prestations sociales et impôts directs) à sa composition. Il est le même pour tous les individus d'un même ménage.

Si on ordonne les niveaux de vie de chaque ménage, les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est le niveau de vie maximal des 10 % des individus les plus pauvres. Le neuvième décile (D9) est le niveau de vie minimum des 10 % les plus aisés. Le **rapport interdécile** est le ratio entre le neuvième décile et le premier décile.

Taux de chômage : voir section « Économie et emploi ».

Accès aux équipements

Un **pôle de services** est une commune disposant sur son territoire d'au moins la moitié des équipements de la gamme considérée.

La **gamme d'équipements de proximité** est composée de 25 équipements dont la boulangerie, l'école élémentaire, le médecin omnipraticien, le terrain de grands jeux, etc. La **gamme d'équipements intermédiaires** est composée de 46 équipements dont le supermarché, la station-service, le collège, la piscine, etc. La **gamme d'équipements supérieurs** est composée de 56 équipements dont l'hypermarché, le lycée, la gare, les urgences, les médecins spécialistes, le cinéma, etc.

Le **taux d'équipement** correspond au nombre d'équipements disponibles pour 10 000 habitants.

L'**accessibilité potentielle localisée** (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il mesure à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Une **commune est dite sous-dense** si son indicateur d'APL est inférieur à un certain seuil (81,5 ETP pour 100 000 habitants pour les infirmiers et 2,5 consultations par habitant pour les médecins). Dans les politiques incitatives à l'installation en zone sous-dense, l'unité géographique de référence est un agrégat de communes. Ainsi, dans cette publication, une commune sous-dense peut ne pas être considérée comme telle dans les zonages infirmiers et médecins si elle appartient à un territoire mieux doté.

Tourisme

Le **taux de fonction touristique** est le nombre de lits touristiques pour 100 habitants.

Le champ des **lits touristiques** comprend les résidences secondaires et les hébergements collectifs de tourisme (hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme).

La **densité touristique** est le nombre de lits touristiques par km².

Le nombre de **nuitées** est le nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement.

L'**emploi touristique** correspond à l'emploi généré par la présence de touristes sur un territoire. La totalité des emplois des activités dites 100 % touristiques (hébergements, musées, parcs d'attractions, etc.) est comptée

comme touristique. Pour les activités partiellement touristiques (cafés, restaurants, commerces, etc.), l'emploi touristique est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents.

Logement

Cette étude se base principalement sur la définition des **résidences secondaires** au sens du recensement de la population : logements utilisés pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs ou vacances), y compris les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques. Sont aussi retenus les logements occasionnels, utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles. Pour fournir des informations sur la distance à la côte, sur les diagnostics de performance énergétique, et sur les détenteurs de ces logements, l'étude mobilise également la définition des résidences secondaires selon les données fiscales, qui diffère légèrement de celle du recensement de la population. Les résidences de tourisme ne sont notamment pas comptées comme résidences secondaires au sens fiscal.

Les **détenteurs de résidences secondaires**, déclarés ainsi au titre de la taxe d'habitation, sont généralement propriétaires du logement. Ils peuvent aussi être locataires à l'année lorsqu'ils ont déclaré un autre logement comme étant leur résidence principale.

Les **ménages aisés** correspondent aux 10 % des ménages dont le niveau vie est le plus élevé.

Le **prix médian des logements** est calculé sur les seuls logements anciens, c'est-à-dire maisons ou appartements qui ne sont pas vendus en état futur d'achèvement ou qui ont plus de 2 ans.

Environnement

La **consommation d'espace** se définit comme la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés. Elle est mesurée à partir des parcelles cadastrales. Cette mesure de la consommation d'espace n'équivaut pas à une mesure de l'artificialisation des sols, pour laquelle la base de référence est l'occupation du sol à grande échelle (OCS GE).

L'**énergie finale** ou disponible est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer, etc.).

Les **énergies renouvelables** sont les énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement (soleil, vent, eau), de la biomasse, ainsi que de la chaleur de la terre ou de l'air.

Les **gaz à effet de serre (GES)** absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre, un des facteurs à l'origine du changement climatique. Le certificat qualité de l'air **Crit'Air** permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes. Le Crit'Air 1 correspond aux véhicules gaz et hybrides rechargeables et à tous les nouveaux véhicules mis en circulation depuis 2011, à l'exception des véhicules diesel.

Les **déchets ménagers et assimilés (DMA)** comprennent les déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public de gestion des déchets (y compris déblais et gravats).

La **tarification incitative** vise à encourager les ménages à réduire leurs déchets résiduels en les facturant en fonction de la quantité produite.

Un établissement classé **Seveso** est un site industriel qui présente des risques d'incidents majeurs et des activités mobilisant des substances dangereuses. ●

La Vendée : des défis à relever pour maintenir son dynamisme

Insee Dossier Pays de la Loire

n° 15

Juillet 2025

La Vendée se distingue par un maillage territorial fait de petites villes et de bourgs ruraux. Cet équilibre territorial, sans grande métropole, s'associe à de nombreux atouts : un littoral attractif et touristique, une tradition agricole alliée à une filière agroalimentaire bien structurée, et un tissu industriel dense en entreprises de taille intermédiaire. La Vendée est aussi l'un des départements français avec les plus faibles taux de chômage, de pauvreté et d'inégalités.

Toutefois, le département est confronté à plusieurs défis. Sur le littoral, le marché de l'immobilier se caractérise par des prix de vente très élevés et une forte proportion de résidences secondaires : l'accès au logement pour les actifs y est compliqué. Par ailleurs, les contextes socio-économiques diffèrent selon les territoires : le sud-est vendéen révèle une situation plus fragile. Enfin, l'accès aux personnels de santé figure parmi les plus limités de France.

Pour mieux comprendre les spécificités de la Vendée, un référentiel de départements comparables est défini. Il est composé de six départements littoraux, sans grande métropole, et disposant d'un nombre d'habitants de même ordre de grandeur : l'Aude, la Charente-Maritime, les Côtes d'Armor, les Landes, la Manche et le Morbihan. Ce référentiel sert de base aux analyses conduites dans les dix chapitres de ce dossier, offrant un éclairage original, au-delà des classiques comparaisons avec les départements ligériens. Ainsi, des défis apparaissent pour la Vendée :

- accompagner le vieillissement de la population ;
- développer les services à la personne ;
- améliorer l'accès aux soins ;
- favoriser l'installation des jeunes et des familles ;
- maintenir le modèle économique vendéen ;
- accompagner une transition écologique adaptée aux dynamiques vendéennes ;
- réduire les inégalités entre territoires.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr

